



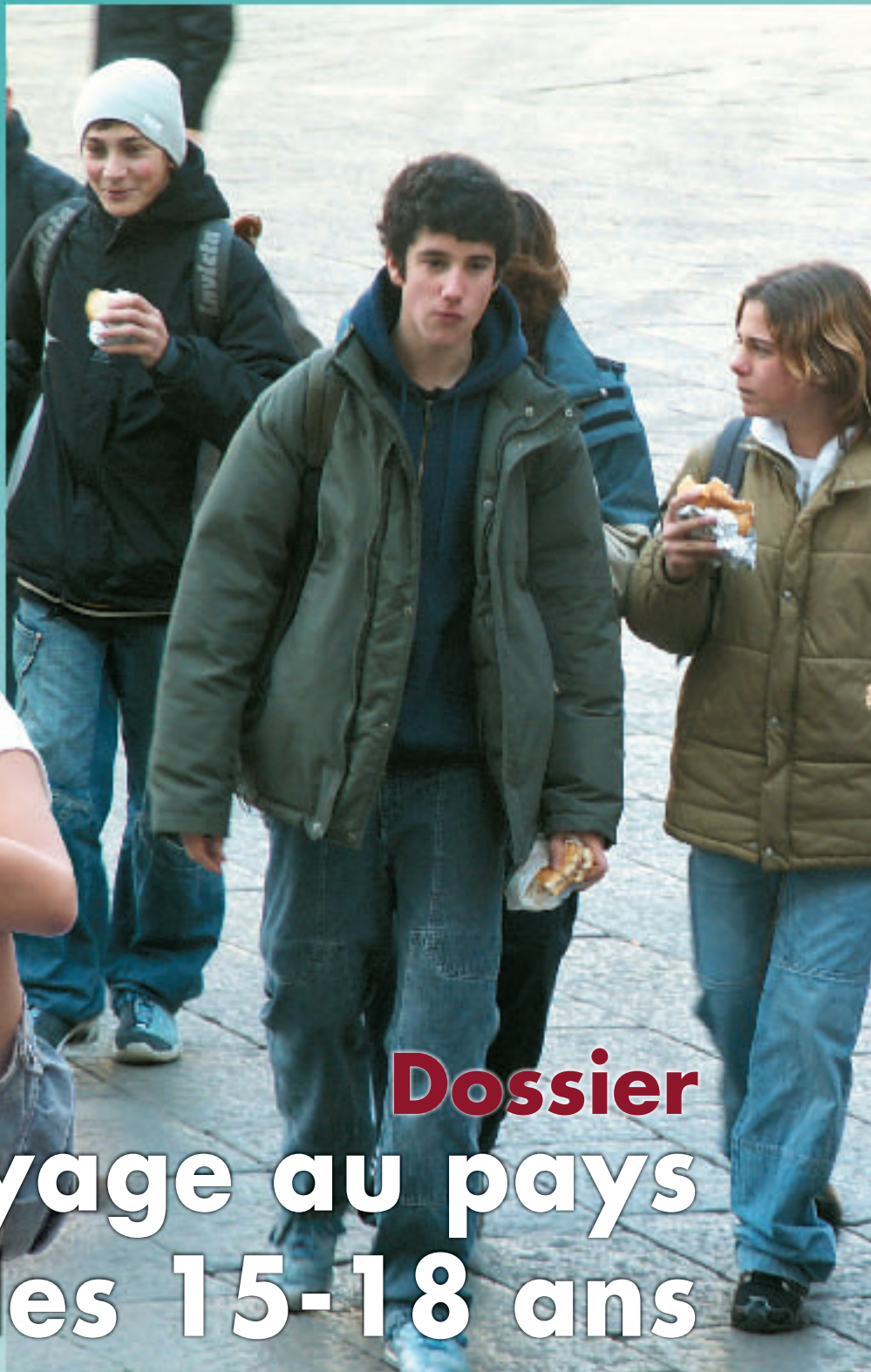
L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Régions

**Transports
gratuit ?**

Territoriale

**Une loi
dangereuse**



Dossier

**Voyage au pays
des 15-18 ans**

LE 16 FÉVRIER 2006, LA BELGIQUE A VOTÉ LA LOI CONTRE LES BASM
QUE FAIT LA FRANCE ?

> www.sousmunitions.org



Pendant et après les conflits, les BASM, les bombes à sous-munitions saturent et mutilent des milliers de civils, en toute impunité. D'opérations offensives, des unités encerclent la nuit, le bras ou la jambe de ceux qui les machent, adultes et surtout enfants.

Le 16 février 2006, la Belgique a été le premier pays au monde à interdire cette arme. En France, le combat pour leur interdiction a basculé de vous mobilisez-vous avec le projet « NO BASM » en signant la pétition, en allant voter, en informant vos représentants politiques... Chaque geste compte. Rendez-vous sur le site sousmunitions.org

**HANDICAP
INTERNATIONAL**



**NON AUX
BASM**
NO BOMBS & SMOKE PERMITTING

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
3,5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 01 44 79 90 30
Fax : 01 48 01 02 52
Internet :
http://www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Jean-Michel Drevon,
Françoise Dumont,
Bruno Kozole,
Élizabeth Labaye,
Éliane Lancette,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03

handicap
international p. 2
AIDES p 31
Microsoft p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Mort d'un syndicaliste

4

Prisons pour mineurs

5

publiques

Une nouvelle loi
pour la territoriale

9

éducatives

Faire vivre la laïcité

14

Syndicalisme international

La FSU consulte

22

culture

La danse contemporaine :
un art social

28

rencontre

Ousmane Sow

30

DOSSIER

Voyage au pays des 15-18 ans

Loisirs, famille, école,
engagement, revendica-
tions : photographie
d'une tranche d'âge dont
on parle peu.



© YVES TRÉVIERS/NAJA

Transports gratuits

La décision de la région Ile-de-France d'instaurer la
gratuité pour les RMistes fait débat.



© NAJA

édito

Une responsabilité toute particulière



Gérard Aschieri

Les résultats du premier tour viennent de tomber. La participation record marque un remarquable élan citoyen. Mais quelles suites ? A son congrès, la FSU a réaffirmé sa volonté d'un profond changement et d'alternatives véritables aux politiques menées ces dernières années. Cela a été au cœur des luttes qu'elle a menées avec les personnels, qu'il s'agisse d'éducation contre la loi Fillon et la politique de Gilles de Robien, de services publics, de salaires, d'emploi, de droits et libertés contre la loi Sarkozy de prévention de la délinquance ou contre les expulsions d'élèves, de jeunes et de leurs familles aux côtés du RESF. Nul doute que le scrutin du second tour revêt une importance particulière pour l'avenir de ces revendications et de ces combats, d'autant plus que son résultat peut faire courir de réelles menaces pour les droits sociaux, les libertés syndicales et civiques.

C'est pourquoi la FSU appelle les personnels à voter, massivement et à le faire en cohérence avec leurs luttes et leurs valeurs.

Nul doute en même temps que le syndicalisme va avoir une responsabilité toute particulière dans les mois à venir. Une raison de plus pour le renforcer et travailler à son unité.

Discrimination : la Halde rapporte

Les réclamations contre les discriminations explosent, selon le rapport 2006 de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). 4058 dossiers en 2006 soit trois fois plus qu'en 2005. L'emploi reste le principal domaine de discrimination, à l'embauche et dans la carrière. Les premiers critères de discrimination invoqués sont l'origine ethnique (35 % des réclamations) devant la santé et le handicap (18,6 %) et l'âge (6,19 %). Le logement ne concerne que 4,37 % des réclamations : à cause de la difficulté à apporter des preuves explique le rapport qui constate aussi que les femmes saisissent peu la Halde pour des discriminations liées au sexe alors qu'elles sont fréquentes. Généralement la saisine de cette autorité permet de mettre fin à une pratique litigieuse. La Halde entend multiplier les opérations de « testing » et développer un réseau de 50 à 100 correspondants locaux sur le territoire.

> ARGENTINE

Mort d'un syndicaliste

D'importantes manifestations ont eu lieu en Argentine ces dernières semaines, pour soutenir la mobilisation des enseignants et protester contre l'assassinat par la police d'un enseignant à Neuquen, en Patagonie. La mort de Carlos Fuentealba, abattu par une cartouche lacrymogène tirée à bout portant, a déclenché un immense mouvement de solidarité. Le professeur, Carlos Fuentealba participait à un piquet de grève. Les enseignants avaient choisi le pont de Pâques pour populariser leur revendication salariale. Les enseignants de la province de Neuquen, rejoints par ceux d'autres provinces sont en conflit depuis plus d'un mois ; ils réclament un salaire de base conforme au coût de la vie et tenant compte d'une inflation très importante. Les gouverneurs de ces provinces assurent ne pas pouvoir supporter une telle augmentation (200 pesos soit 50 euros).



© MARCELO AURELIO

Hommage à Carlos Fuentealba.

Le syndicat des enseignants de la CTA - *Centrale des Travailleurs Argentins* - la CTERA, a appelé à une grève nationale pour dénoncer cette répression meurtrière et des milliers de manifestants ont déferlé sur Buenos Aires comme dans de nombreuses provinces. La FSU a tenu à exprimer

son émotion et son indignation suite à ces événements tragiques et demandé qu'il n'y ait pas d'impunité pour de tels actes. Plus jamais ça ! c'est en effet ce que la FSU, les enseignants à travers le monde, les défenseurs des droits de l'Homme veulent dire avec le peuple argentin.

SOPHIE ZAFARI

MÉTIER

Un dialogue permanent

Didier Chamma est maître de conférences, physico-chimiste, à l'université de Perpignan. Autrement dit chercheur et enseignant. Vous voyez le professeur Nimbus ? Eh bien pas du tout son genre ! Lui c'est plutôt les pieds bien sur terre, les crampons dans les Pyrénées, à l'occasion. Pourtant son sujet de prédilection, ne fait pas rêver spontanément : « la modélisation de la liaison hydrogène » reliant les molécules d'eau ou les brins d'ADN. Des recherches fondamentales utiles à d'autres chercheurs, qui leur fournissent des outils spécifiques. Mais Didier refuse catégoriquement que l'on oppose « stérilement » recherches fondamentales et appliquées « les deux dialoguent, en permanente synergie ». Et son métier est cela : « un métier de communication : entre scientifiques, avec les étudiants ». Lui qui adolescent se voyait entomologiste ou journaliste scientifique. Son métier toujours : « créer et diffuser des savoirs procure à leur égard une distanciation critique ». Il ajoute « aider les étudiants à se construire » et il cite la mission du service public : « l'élévation du niveau



Didier Chamma

Maître de conférence, physico-chimiste à l'université de Perpignan

scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent. » Même ton, chantant : « le recours au travail précaire s'accommode d'une employabilité immédiate et ciblée. » Le développement des formations « dites » professionnelles « occulte et discrédite injustement la formation académique qui vise à l'autonomie des étudiants face à des savoirs périssables. Développer l'enseignement supérieur, et son accès, c'est combattre la logique de l'employé-kleenex. » Les mots coulent sans agressivité, pédagogiques, accentués Midi-Pyrénées. Lorsqu'on lui demande ses horaires, « c'est simple dit-il en riant : 35 heures d'enseignement, 35 heures de recherche ! » incluant des responsabilités, président de jury, membre du CA et de la commission de discipline, du CHS, ... actif dans la section SNESUP, « pour animer un lieu d'échange, favorisant le décloisonnement des disciplines, pour un peu défendre la veuve et l'orphelin ». Décidément non, ce n'est pas le professeur Nimbus !

Bruno Kozole

> MINEURS

La prison fait École



© TRÉVIER/SNAJA

Dans le cadre de la semaine d'action unitaire¹, le SNPES-PJJ de Rhône-Alpes appelait le samedi 24 mars à une manifestation pique-nique à Meyzieu devant les portes du futur EPM.

La loi du 9 septembre 2002, dite loi Perben 1, a prévu la construction d'Établissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM). Le ministre a beau parler de « murs entourant une salle de classe », nul n'est dupe. Ces EPM représentent un véritable hold-up de moyens. La construction d'un seul EPM équivaut à 6 foyers éducatifs de 10 places ou 8 services d'insertion professionnelle, soit 250 mineurs pris en charge ou encore 10 services de milieu ouvert, soit 1500 jeunes suivis. Les EPM s'inscrivent dans une avalanche de lois sécuritaires qui met-

tent en place un contrôle accru et une mise à l'écart des populations les plus fragilisées par la crise sociale et stigmatisées. Le projet de construction de 7 prisons pour mineurs est un projet répressif avec un habillage éducatif. Il est un renoncement coûteux au devoir d'éducation qu'une société doit assumer à l'égard de la jeunesse la plus en difficulté. Quand d'exceptionnelle, la prison devient un mode courant de prise en charge des adolescents délinquants, qu'il remplace la relation éducative de confiance et de respect qui légitime la position d'autorité des adultes, qu'il s'y substitue la contrainte corporelle, comme moyen d'imposer cette autorité, alors la réinsertion des jeunes délinquants est en péril. Les personnels et la FSU continueront à se battre pour une véritable politique de prévention, pour reconstruire l'accès au droit à l'éducation des jeunes en difficulté.

JEAN-MICHEL DREVON

1. LDH, SM, SNPES-PJJ/FSU, SNEPAP/FSU, SNUAS-FP/FSU, SUD SANTE SOCIAUX, SNP.

famille Raba : le retour

Chacun se souvient des conditions dans lesquelles la famille Raba et ses trois enfants (dont deux nés en France) ont été expulsés en décembre dernier au Kosovo dans le village qu'ils ont fui et où ils sont en danger.

La famille répondait parfaitement aux critères de la circulaire de juin 2006.

Elle est de retour.

Cette famille doit être régularisée. C'est la demande de RESF et des organisations qui en font partie. La FSU et ses syndicats sont bien sûr partie prenante de cette initiative et ont participé à la conférence de presse pour apporter leur soutien à la famille Raba.



© CLEMENT MARTIN

> RESF

Amnistie pour Florimond

La mobilisation autour des enfants de parents sans-papiers se poursuit partout en France. Pourtant, depuis plusieurs mois, on constate une volonté d'intimider les acteurs de ce mouvement citoyen et plus particulièrement les enseignants engagés dans RESF. Le placement en garde à vue d'une directrice d'école maternelle à Paris avait déjà, il y a quelques semaines, suscité l'indignation de l'ensemble de la communauté éducative. Une grève et une manifestation unitaires avaient alors dénoncé l'absence de réaction de la part de notre administration et imposé l'abandon des poursuites.

Le 20 avril dernier, c'est encore un enseignant, Florimond Guimard, mili-



tant du SNUipp et animateur de RESF à Marseille qui était convoqué devant le tribunal d'Aix en Provence pour répondre de « violence aggravée sur agent de la force publique ». Notre collègue s'était en effet rendu « coupable » d'avoir participé, en novembre dernier, à une action contre l'expul-

sion d'un parent d'élèves sans papiers. Deux mille manifestants, parmi lesquels de nombreux militants de la FSU ont exigé la relaxe de Florimond. Ils ont rappelé aussi, l'exigence de voir respecté le droit pour tous nos élèves à étudier auprès de leurs parents qui doivent être régularisés. Le procès n'a pas eu lieu et a été renvoyé au 22 octobre prochain, un policier ayant décidé au dernier moment de se constituer partie civile. Démarche fort tardive, quand on sait que la date de l'audience était fixée depuis près de trois mois...

Quoi qu'il en soit la mobilisation continue, aux côtés des élèves, des familles et avec tous ceux qui les soutiennent.

Demain on transporte

En adoptant une nouvelle tarification sociale des transports et la gratuité pour les Rmistes, les élus de la majorité du Conseil régional d'Île de France ont suscité débat, voire polémique sur leur initiative.

La décision prise le 1^{er} avril dernier par le conseil régional Île de France instaure la gratuité sur les transports en commun d'Île de France pour 150 000 Rmistes et leurs ayants droit, soit 350 000 personnes.



Une carte orange à 142 € est un coût impossible à assumer pour de nombreux Rmistes.

À droite, on s'insurge contre une mesure supposée « installer » les Rmistes dans leur statut, à gauche, les réactions sont mitigées. Mais la réaction la

plus vive a sans doute été celle du Président d'Emmaüs France, qui reproche à la mesure d'être injuste et de « pas inciter les gens en situation de précarité à sortir d'une logique d'assistanat ». Mais beaucoup considèrent que les travailleurs à petit salaire, précaires ou à temps partiel, ont ainsi de grosses difficultés pour se déplacer et que la mesure pourrait les concerner également, ce que le Président de la Région J.-P. Huchon, rejette en rappelant que le RMI est de 433 €, que les déplacements sont une condition essentielle de la recherche d'un emploi et d'une réinsertion sociale et qu'une carte orange à 142 € est un coût impossible à assumer pour de nombreux Rmistes !

Critiquée pour « encouragement à l'assistanat », la mesure l'est aussi pour sa frilosité. Certains collectifs pour l'abolition des transports payants revendiquent en effet la gratuité totale des transports en commun, arguant au passage que la billetterie finance quasiment l'entretien des composteurs des réseaux de distribution des billets et le contrôle.

En matière de dépenses publiques, l'investissement le plus lourd supporté par les contribuables va au transport individuel, à travers l'aménagement et l'entretien de l'espace public destiné aux automobiles (voirie, stationnement, etc.) et à la prévention et la réparation de ses nuisances sanitaires et environnementales. Or cet investissement, qui est réalisé lui aussi avec l'argent de tous les contribuables, est loin d'être couvert par les taxes, di-

verses mais limitées que supportent les usagers de la voiture, et sans que cela ne fasse autant réagir.

Pour une gratuité totale ?

Ainsi, certaines villes ont déjà mis en place une gratuité totale des transports en commun. Colomiers (près de Toulouse) et Compiègne (Oise), la pratiquent depuis les années 70. Plus récemment, les municipalités de Vitré (Ille-et-Vilaine), Châteauroux et Issoudun (Indre), ainsi que Mayenne (Mayenne) leur ont emboîté le pas. D'autres villes européennes, en Espagne et en Belgique sont dans le même cas. À chaque fois cela s'est accompagné d'un accroissement massif du nombre d'usagers des transports en commun, multiplié quasiment par trois à Vitré, et par 9 à Hasselt en Belgique.

En réponse, les opposants au principe de gratuité avancent que ce qui est réalisable dans des petites villes, où les recettes de billetterie ne sont pas élevées (420 000 euros et 14 % du coût du service à Châteauroux), ne l'est pas dans les grandes villes où supprimer ces recettes aurait, en raison de la complexité et de la diversité du réseau, des conséquences financières beaucoup plus lourdes. Ainsi, la vente de titres de transports et abonnements rapporte 125 millions d'Euros aux TCLyonnais, qui possède le deuxième réseau de transport en commun français. Toutefois ces recettes ne représentent que 18 % du coût d'exploitation, desquels il faut aussi déduire les frais liés à la fabrication des titres et au contrôle qui n'auraient plus lieu d'être en cas de gratuité. Donc si en masse le coût de la gratuité est plus élevé que sur des petits réseaux, en proportion on reste sur des valeurs comparables à celles de villes de moindre importance. En outre, ces dernières ont souvent diversifié et étendu leur réseau depuis la mise en place de la gratuité.

Cela mérite en tout cas un débat plus serein.

BRUNO KOZOLE

2 euros dans la Sarthe

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les cars blancs et verts qui sillonnent la Sarthe connaissent un succès croissant. Le nombre de voyageurs empruntant les Transports Interurbains de la Sarthe (TIS) a en effet augmenté de 40 % ! Le secret : un tarif unique à deux euros, quel que soit le trajet. Une

réduction décidée par le Conseil Général, afin d'encourager le recours aux transports en commun. Le billet à deux euros a permis de simplifier un système de tarification rendu trop complexe par l'enchevêtrement de six zones et de plusieurs tarifs spéciaux.

gratidis !



3 questions à Jean-Paul Huchon « Je tiens une promesse faite en 2004 »

Quel argument a prévalu dans la mise en place de la gratuité des transports en commun pour les RMIstes en Île-de-France ?

10 % des Franciliens vivent des minima sociaux. C'est un devoir et un honneur pour la gauche régionale que d'apporter des solutions quand d'autres préfèrent théoriser et différer l'action. Sans possibilité de se déplacer, il y a peu de chance d'accéder à l'emploi. Or, les prix des transports en Île-de-France restent encore trop élevés pour de nombreux Franciliens, particulièrement les RMIstes, dont le budget transport peut représenter jusqu'à 30 % de leur budget. Leur permettre de faire des démarches administratives, d'aller voir les

médecins, les associations d'insertion, leur famille, est une façon de lutter contre la désocialisation.

Que répondez-vous à ceux qui reprochent à cette mesure de privilégier une forme d'assistanat ?

Chacun sait que le volet insertion est problématique pour les Rmistes. Cette mesure renforce et accélère leurs chances de retrouver le monde du travail. Il ne s'agit donc pas d'assistanat. Je sais que la pauvreté touche aussi des travailleurs dont l'emploi est précaire, car les frontières entre précarité et exclusion n'ont jamais été aussi poreuses. Ces personnes bénéficient tout de même de prise

en charge par leur employeur (50 % sur la carte orange) et également de la Région. Ne dressons pas les pauvres entre eux, l'aide aux RMIstes ne lèse personne.

Peut-on imaginer que l'on aille plus loin en matière de tarification sociale des transports ?

Depuis le 1^{er} octobre, grâce à la Région, les 750 000 personnes éligibles aux minima sociaux ont 75 % de réduction sur la carte orange. La Région finance aussi la carte Imagine'R pour les jeunes. Et demain les tarifs des zones 7 et 8 seront alignés sur la zone 6 et un nouveau billet va voir le jour. Réformer la tarification est complexe mais il faut avancer par étapes en



Jean-Paul Huchon,
Président de la région
Île-de-France.

visant certains publics : ainsi, les personnes âgées bénéficient d'aides, suivant leur département. Il faut homogénéiser tout cela. Enfin, cette année encore, nous n'augmenterons pas le prix de la carte orange plus que l'inflation. Mais réformer la tarification n'a de sens que si l'on développe un réseau fiable, performant et renforcé. Les deux sont étroitement imbriqués.

> INSERTION DES JEUNES

Une initiative FSU en Île-de-France

La FSU est confrontée à cette question, dans le système éducatif et au-delà. Cette préoccupation sociale doit être affirmée afin de permettre aux jeunes concernés d'accéder à un premier niveau de qualification. Or, l'insertion, mission de l'éducation nationale à travers la MGI (mission générale d'insertion), a été mise à mal depuis plusieurs années. Pour réfléchir, débattre et proposer des solutions, la FSU régionale d'Île de France a décidé de réunir tous les acteurs de l'insertion qui pour la première fois ont pu travailler ensemble dans un cadre syndical: personnels des MGI, Conseillers d'orientation psychologues, assistants sociaux, personnels des missions locales de l'ANPE, et enseignants. Car le bilan est mauvais. Les jeunes en situation de décrochage semblent toujours plus nombreux, et comme les personnels de MGI ont au contraire été décimés, le nombre d'entretiens et de repérage est en diminution. Les assistantes sociales constatent elles aussi que faute de structures et de personnels compétents recrutés en nombre suffisant, il peut être fait appel à des organismes privés! Dans les ANPE et missions locales, là aussi un suivi mensuel individuel serait indispensable mais faute de temps et de moyens il se réduit trop souvent à quelques minutes, ce qui peut être ressenti



© LISA PEQUERY/NAJA

comme une violence par les jeunes, et ne peut de toute façon être efficace. L'insertion est une compétence régionale sur laquelle la FSU est amenée à s'exprimer, notamment dans les instances comme le CESR, le CCREFP, le CAEN. Il est nécessaire d'y intervenir afin que le volet insertion des différents schémas régionaux ne soit pas qu'une simple orientation vers l'apprentissage en entreprise, mais qu'il participe à la réussite des jeunes, en leur proposant des formations, assurant un premier niveau de qualification, ou l'élevant, meilleur gage d'insertion sociale et professionnelle.

ÉLIZABETH LABAYE

Retraites des fonctionnaires handicapés : circulaire enfin parue

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoyait d'abaisser l'âge de départ en retraite des travailleurs handicapés à 80 % et en cas de départ anticipé, qu'ils bénéficient d'une majoration spécifique en fonction de la durée de leurs services dans la FP (attention : ne sont prises en compte que les durées pendant lesquelles le taux d'incapacité est reconnu égal ou supérieur à 80 %). Après la publication du décret en décembre, on attendait la circulaire fixant les modalités d'application. C'est désormais chose faite

(décret 2006-1582 du 12 décembre 2006 / circulaire FP B7 du 16 mars 2007).



> ANPE

Grève « historique »

Comme dans d'autres secteurs il n'y a pas eu de trêve... Et les mauvais coups ici comme ailleurs étaient tombés avec le décret réformant les structures de l'ANPE avalisé par le Conseil d'État le 27 mars, et publié au J.O le 28 veille de la grève. Le 29 mars, celle-ci a été un énorme succès

Pour le snu-tefi, le décret a fait office de détonateur, car cristallisant des enjeux majeurs touchant à la survie même de l'Agence. Mais d'autres facteurs ont concouru au succès : les conditions de travail, l'épuisement du personnel. Un an et demi après son lancement et quels que soient les dévouements et pratiques de résis-



tance au quotidien, le SMP (Suivi mensuel personnalisé) est bien perçu comme une machinerie individuelle

et collective de contrôle des chômeurs. Désormais, si le dénouement concernant le décret (son abrogation) dépend de décisions au plus haut niveau de l'état, le directeur de l'Agence peut et doit donner dans ses domaines de compétence un signal fort aux 13 217 grévistes, qui ont engrangé avec la grève l'abandon des plates-formes, mais veulent voir l'ANPE se réapproprier ses missions de service public, et les personnels retrouver dignité et stabilité. La grève a montré la force et la détermination des salariés de l'Agence, il faudra bien en tenir compte.

É. L.

> FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Une loi qui va renforcer les inégalités, la précarité et le pouvoir des élus

Si l'on prend l'ensemble des nouvelles dispositions applicables à la fonction publique territoriale (FPT) elles tirent, pour l'essentiel, dans un sens : augmenter les marges de manœuvres des élus locaux vis-à-vis de leurs agents et porter atteinte, au nom du prin-

politiques des collectivités. Elles vont donc contribuer à vider de sens les statuts nationaux en faisant disparaître une série de repères nationaux dans des domaines importants de la vie professionnelle des agents. Ainsi :

- Dans le cadre de la réforme de la

est laissé à la libre appréciation de chaque collectivité territoriale sous réserve qu'il ait lieu en 3 ans.

- Il en va de même avec le remplacement, pour les promotions de grade dans toutes les catégories A, B et C, du système des quotas par celui des ratios promus-promouvables : ceux-ci seront fixés désormais par les collectivités après avis du CTP.

- Même le droit individuel à la formation (DIF) sera source d'inégalité puisque ce sont les collectivités qui fixeront, chacune, après avis des CTP, si ce nouveau droit s'exercera ou non pendant le temps de travail des agents. Enfin des dispositions accroissent les possibilités d'arbitraire des employeurs vis-à-vis de leurs agents dans des domaines aussi importants que celui de la promotion interne ou de l'évolution salariale des CDI. Ainsi, la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), dont l'appréciation non objective dépend du seul avis de l'autorité hiérarchique, devient un nouveau critère, ajouté à celui de la valeur professionnelle, pour l'avancement de grade des agents. Quant aux agents en CDI, leur rémunération pourra être réexaminée au moins tous les 3 ans, le montant de sa hausse étant librement fixé par l'employeur. Cela permet de conjuguer dans une fonction publique déjà marquée par la présence de 20 % d'agents non titulaire, individualisation des rémunérations et statut au rabais.

MICHEL MARTET



PEQUERYNANA

cipe de la libre administration des collectivités locales, à l'unicité même des statuts de la FPT. Jamais attaque n'aura été aussi importante et ramassée dans le temps. C'est bien une mutation qualitative qui est à l'œuvre. Cette volonté se manifeste tout d'abord par la création au sein du Conseil Supérieur de la FPT d'un collège des employeurs qui devra être consulté par le gouvernement sur toute question relative à la politique salariale ou à l'emploi public territorial. Elle se poursuit ensuite par le refus de la création d'un centre national de coordination des centres de gestion (CDG) qui aurait pu œuvrer à la coordination et à l'harmonisation des pratiques départementales et demain régionales.

Mais elle se manifeste surtout par toute une série de dispositions qui vont inmanquablement générer des inégalités importantes pour les agents selon les moyens financiers et les choix

catégorie C d'une part la confirmation du recrutement sans concours à l'échelle 3, comme une voie normale de recrutement, est lourde de clientélisme ainsi que de déqualification des métiers; d'autre part les modalités concrètes du reclassement à l'échelle 4 des agents de certains corps

Appel contre les chiffres du chômage

Des sociologues - dont Christian Baudelot - des économistes - dont Bernard Gazier (Paris I) et Thomas Piquetty (EHESS), des statisticiens - dont l'historien Alain Desrozières - ont appelé le 25 avril le ministre Jean-Louis Borloo à ne pas publier les chiffres du chômage entre les deux tours. « L'affichage d'un taux de chômage artificiellement bas relève de la manipulation de l'opinion publique, alors que les périodes électorales devraient être des moments de transparence sur le bilan des politiques menées » écrivent-ils en apportant leur soutien aux syndicats (CGT, CFDT, FO, SNU-FSU et UNSA) de la Dares (direction de l'animation et de la recherche des études et des statistiques) du ministère de l'emploi. On se souvient qu'après les contestations du collectif « les autres chiffres du chômage » le bureau européen Eurostat s'était fondé sur ces estimations pour réévaluer à 8,8 % le taux de 8,4 % annoncé par le gouvernement.

La LOLF et la classe



© NAJIA

Le ministère de l'éducation a réuni le 22 mars plus de 200 de ses cadres pour travailler sur la loi organique. « L'esprit de la LOLF souffle » dans les établissements scolaires, a estimé le secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dominique Antoine. S'il rappelle que la LOLF ne s'applique pas à la gestion de l'EPL (établissement public local d'enseignement), tout le colloque visait à souligner que les logiques induites par la LOLF « ne saurai[en]t s'arrêter à la porte de l'EPL ». Deux thématiques ont structuré les débats: « performance de l'établissement et réussite des élèves » et « LOLF et autonomie de l'EPL ». La première conduisait en particulier à s'interroger sur la question de l'évaluation de la performance. Une excellente intervention du Doyen de l'Inspection Générale (François Perret) a posé la probléma-

tique d'une évaluation dans un domaine « la réussite des élèves », mais aussi la « performance » d'un enseignant, pour constater que ces domaines sont « rebelles » ! L'absence de « transparence », en particulier à l'égard des usagers de l'école pose problème. « La LOLF a vocation, tout du moins dans son esprit à animer le fonctionnement des EPL par la transparence qu'elle réclame et la responsabilité qu'elle implique », assure Daniel Vitry, directeur de la DEPP (direction de l'évaluation et de la prospective). Le débat a ensuite porté sur l'autonomie des EPL, les contrats de projets et le pouvoir des chefs d'établissements. Relevons l'insistance à mettre en lien la LOLF et la loi d'orientation de 2005 (Fillon). Selon les intervenants la définition du socle commun permet « enfin » de sortir de la logique des programmes et de l'enseignement, pour passer à celle de l'évaluation des acquis et des compétences. D'autre part, les trois « grandes » préconisations que sont la liberté pédagogique « encadrée », le conseil pédagogique et l'expérimentation permettent enfin de donner du champ à l'autonomie des établissements mais aussi au pilotage par objectifs. On sent bien derrière tout cela que le système de recrutement des enseignants, les programmes nationaux (« l'objectif de l'enseignant est de finir le programme pas de faire réussir tous ces élèves ! »), sont des « vieilleries » qui plombent une dynamique moderne et efficiente !

JEAN-MICHEL DREVON

Placé sous le signe d'un « printemps des services publics » le rendez-vous de FIRMI, samedi 31 mars a vu se succéder, entre récréations musicales et dégustation de saucisse aveyronnaise, des témoignages sur l'état des services publics, des débats sur les mesures à prendre pour leur développement, un défilé coloré dans les rues de la ville, dont la population a doublé pour l'occasion, la plantation symbolique d'un arbre des services publics par deux jeunes Marianne et les discours conclusifs sur la place principale du village. Et même si la météo humide campait en hiver, ce pari printanier fut réussi. Certes les candidates et candidats espéré-e-s n'ont pas fait le déplacement et la participation fut moins nombreuse qu'espérée mais après les états généraux et dans un calendrier très chargé les convergences pour une exigence collective de Services Publics comme socle de la construction d'une véritable alternative sociale, solidaire et écologique ont une nouvelle fois démontré leur capacité de rassemblement. La lutte contre l'hiver des Territoires va se poursuivre, s'élargir et s'intensifier. Comme l'a rappelé Bernard Defaix de la Convergence nationale des collectifs pour la défense et le développement des Services Publics « Nous continuerons à porter ce choix de société qui est celui de la démocratie, de la citoyenneté active et qui constitue, avec l'emploi et le revenu, le cœur du mouvement pour une transformation progressiste de la société, de portée universelle. »

Actualité sur la directive postale

Le calendrier théorique est le suivant : 7 mai 2007 vote de la commission transport (compétente au fond sur le dossier). 6 juin 2007 accord politique du Conseil des Ministres Européens. 18 au 21 juin 2007 session partielle du Parlement Européen avec 1^{re} lecture du rapport de Markus Ferber, le rapporteur PPE de la commission des transports et du tourisme. Les dégâts ressentis dans toutes les postes d'Europe ont du mal à passer inaperçus au moment où le projecteur de l'actualité se fixe sur le parlement. En France Pour préparer la prochaine ouverture totale à la concurrence du courrier (2009), la direction de La Poste accélère le processus de mise en cause du service public. Le gouvernement Français a approuvé le projet de directive lors du dernier conseil des ministres européens (8 et 9 mars) alors qu'il communique en France sur les dangers de la directive. La tartuferie tourne court à la lecture du décret sur le service universel postal de janvier 2007 qui pave la route à la directive en allant plus loin encore, notamment sur la desserte de régions à la géographie difficiles. Les engagements que les directions ont pris avec les élus sur les implantations, les heures d'ouverture ne sont pas tenus, de même de nombreuses tournées de distribution journalières ne sont plus assurées. Dans les Bouches du Rhône, dans le Doubs, en Savoie de nombreux conflits de postiers, des manifestations d'usagers et d'élus prouvent la dégradation du service postale.

J.-M. D

> FONCTION PUBLIQUE

Colloque FSU : évaluation et recrutements

Évaluation des personnels. Michel Delpech, un des auteurs du récent rapport « évaluation notation des fonctionnaires de l'État » en présente le contexte puis les conclusions principales. Le décret de 2002¹ a introduit l'évaluation alors que le texte de 1959 se limitait à la notation. L'application s'est faite de manière très différenciée selon les ministères et a suscité des incompréhensions liées à la prédétermination des quotas d'avancement. Le rapport préconise donc la substitution d'un entretien professionnel annuel à l'entretien d'évaluation et la remise en cause de la notation chiffrée. La loi de « modernisation » de la Fonction Publique permet l'expérimentation de cette disposition. Les majorations d'ancienneté permettant de passer plus vite à l'échelon supérieur seraient réparties librement au sein d'un service. Pour lui, il y a là un sujet de négociation, qui doit aussi porter sur les critères de l'évaluation.

Un résumé de l'étude de Maya Bacache Beauvallet² a mis en évidence les risques d'une politique de rémunération des fonctionnaires à la performance : sélection des usagers et injustice car « la production des services publics est une co-production entre l'usager et le fonctionnaire ».

Enfin, Philippe Rampon, membre de la direction du SNASUB a exposé une analyse critique du rapport. Parce que personne ne travaille seul en concurrence avec les autres, il est nécessaire de développer l'évaluation collective, afin d'agir sur l'organisation du travail et la formation. Mais l'urgence, c'est l'emploi car les qualifications réelles des agents sont très supérieures à celle des emplois. Reconnaître le travail des personnels, c'est d'abord rémunérer leurs qualifications.

Les recrutements. Gwénaëlle Calvès, professeure de droit public, souligne que, contrairement aux idées reçues, les Français originaires des anciennes colonies ne sont pas sous représentés dans la Fonction Publique : le « CV anonyme, c'est le concours ». Jean Louis Auduc, directeur adjoint de l'IUFM de Créteil, attribue la réussite



de jeunes scolarisés en ZEP³, plus importante ces dernières années aux concours aux 3000 postes obtenus par le mouvement du 93 en 1998 et plaide pour que les concours évaluent des savoirs acquis à l'école. Ces futurs enseignants, critiques vis-à-vis des orientations qui conduisent à réduire les exigences éducatives en zone d'éducation prioritaire, sont particulièrement soucieux des relations avec les parents d'élèves.

Isabel Guidonnet et Françoise Martin, militantes du SNU CLIAS dans le secteur de la petite enfance, attribuent les difficultés de trop nombreux jeunes recrutés à une insuffisance de la formation qui ne permet pas de remédier à une orientation choisie par défaut, à l'absence préalable de confrontation à un

travail d'équipe. Elles plaident pour la création de nouvelles écoles, le développement de l'alternance, la revalorisation de la profession d'auxiliaire de puériculture. Le passage en catégorie B serait de nature à motiver les jeunes. Enfin, il importe de limiter une polyvalence excessive ; des moyens sont nécessaires pour assurer le respect des spécifications professionnelles, et répondre à la pénibilité des métiers.

ANNE FÉRAY

1. Le décret du 29 avril 2002 réforme la notation des fonctionnaires de l'État. Il n'est pas applicable aux enseignants dont l'évaluation est organisée par les décrets particuliers.
2. Les limites de l'usage des primes à la performance dans la Fonction Publique, EDHEC 2006
3. Étude accessible sur le site de la maison des enseignants.

Le moment de conclure

Un colloque syndical, ça sert à interroger les certitudes. Pour Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, cette journée n'a pas manqué de le faire. La question des épreuves des concours l'a, par exemple, illustré. Celle des rémunérations et de la grille a traversé tous les débats. Les promoteurs de la gestion individualisée des « ressources humaines » nous vantent la mobilité. L'évaluation est supposée la faciliter. Mais ce qui la rend actuellement impossible, c'est la déformation de la grille : absence de comparabilité, écrasement, manque d'attractivité. Si le secteur privé aspire les salariés qualifiés, la Fonction Publique pourrait connaître une crise de recrutement. Dans ce contexte, la question en amont, celle de la formation apparaît bien comme primordiale.



> CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Passage en force

Le CSE du 2 avril a examiné plusieurs textes relatifs au socle commun : programmes du primaire et du collège relus à la lumière du socle, livret personnel de compétences, brevet des collèges.

Dès l'ouverture de la séance, les organisations les plus représentatives ont dénoncé, dans une déclaration commune très unitaire, l'entêtement du ministre à présenter, dans la précipitation et sans véritable concertation, des textes qui engagent pourtant l'École en profondeur. L'administration a refusé de retirer les points contestés de l'ordre du jour, et les textes ont été largement repoussés par le CSE. Pourtant, prompt à passer, une fois de plus, en force contre l'avis majoritaire de la communauté éducative, le ministre a annoncé le jour même qu'ils seraient rapidement publiés.

Qu'il s'agisse de l'école élémentaire, ou du collège pour le pôle sciences, les nouveaux programmes distinguent ce qui relève du socle du reste du programme. En théorie, les enseignants devront continuer à enseigner l'ensemble du programme à tous les élèves mais le repérage des connaissances exigibles du socle risque de faire émerger au sein du même établissement deux types d'élèves auxquels ne seront pas assignés les mêmes destins. La FSU rejette ce tri social qui serait particulièrement marqué en ZEP. Elle a également refusé de cautionner le principe d'un livret de compétences, non élaboré à ce jour, qui induit une évaluation incessante de micro-



© NAAJA

compétences au détriment des apprentissages. Quant au futur brevet qui devrait intégrer dès la session 2008 deux éléments constitutifs du socle : B2i (compétence informatique) et niveau A2 en langue vivante (défini au plan européen), la FSU a souligné le risque réel de voir disparaître l'évaluation de l'ensemble des acquis disciplinaires au profit du seul socle.

CLAUDIE MARTENS

UNEF : 100 ans déjà

Le 80^e congrès de l'Union des Étudiants de France s'est clôt dimanche 25 mars à Lille. Il a été marqué par la journée de commémoration des 100 ans de l'UNEF et par l'interpellation des candidats à l'élection présidentielle. À cette occasion l'UNEF a fêté ses 100 ans d'existence.

Bruno Julliard a été réélu à l'unanimité pour un nouveau mandat de 2 ans à la tête de l'organisation. Une résolution unanime du congrès forte de sept exigences porte la voix de toute une jeunesse. Les étudiants manifestent ainsi leur volonté d'un changement profond autour d'une mise en sécurité sociale de la jeunesse et d'un service public d'enseignement supérieur fort et démocratisé. La résolution exige du prochain gouvernement les moyens de changer radicalement la donne en direction de la jeunesse de façon à répondre à ses aspirations.

Initiative nationale second degré le 23 mai

Abrogation du décret Robien sur les services, collectif budgétaire pour permettre que la rentrée 2007 se prépare sur d'autres bases, garantissant le rétablissement des heures et des postes supprimés, le maintien des heures de laboratoire, de chorales, de première chaire, ouverture de discussion sur les métiers du second degré : c'est sur cette base qu'enseignants, CPE, conseillers d'orientation psychologues, personnels de surveillance, sont mobilisés depuis plus de 6 mois maintenant. Le 20 mars, ils ont obtenu des engagements. « Je suis donc favorable à la suspension du décret » répond Nicolas Sarkozy au SNES FSU. « La gauche rétablira les moyens supprimés par la droite et abrogera les mesures prises hors de toute concertation. » écrit Ségolène Royal. Ces engagements doivent être tenus! Le SNES appelle tous les personnels des lycées et collèges à interpeller le nouveau ministre de l'éducation nationale le mercredi 23 mai. Concrètement, il s'agit de donner une dimension nationale à toutes les initiatives locales prises depuis janvier en rassemblant ces établissements au plus près du ministère : montée de délégués d'établissements de toute la France à Paris, affichage des revendications de chaque établissement, prise de parole publique, conférence de presse, manifestation vers le ministère avec demande d'audience. Le tout appuyé par des actions dans toutes les académies et les établissements: rassemblements, conférences de presse, adresse au ministre, aux élus et aux candidats aux élections législatives.



© NAAJA

> ÉDUCATION

L'École, patrimoine de notre société

À l'initiative de la FSU, les organisations syndicales, associations pédagogiques et mouvements d'éducation populaire (CEMEA - CRAP, Cahiers Pédagogiques - Éducation et Devenir - FERC-CGT - FSU - GFEN - ICEM, Pédagogie Freinet - JPA - Ligue de l'enseignement - OCCE - SGEN-CFDT - UNSA-Éducation) se sont



© NANA

retrouvées pour discuter de la place des questions d'éducation dans la campagne électorale. Elles ont décidé d'interpeller tous les candidats à l'élection présidentielle*.

Dans un texte commun, elles dénoncent la situation faite à l'École et souhaitent, pour l'avenir, un engagement de l'État destiné à garantir la réussite de tous les jeunes et particulièrement de ceux des milieux les plus défavorisés.

Le défi est aujourd'hui de lutter contre les inégalités et de permettre à tous d'accéder à l'éducation, à une qualification et à la culture. Pour cela, si l'École ne peut pas tout, elle doit faire mieux encore que ces dernières années. Cela nécessite de

réfléchir aux conditions de la démocratisation du système éducatif et de mener en parallèle des politiques d'emploi, de logement, de santé...

« *Notre pays dispose pour cela d'une véritable richesse, d'un engagement des enseignants et de tous ceux qui travaillent au quotidien au côté de la jeunesse dans l'école mais aussi autour de l'école. Il faut croire en la possibilité de tous les jeunes de réussir, il faut avoir le courage d'engager une véritable transformation du système éducatif, avoir la volonté d'y mettre les moyens nécessaires.* »

Un texte à diffuser sans modération...

*Texte disponible sur le site de la FSU

BERNADETTE GROISON

Réacs

Un singulier attelage qui va d'un ancien ministre auteur des programmes de 85 à un ex-conseiller ministériel de Gilles de Robien reprend la thèse simple, mille fois ressassée : baisse du niveau à l'université, bac sans valeur, collège en perte et une nouveauté : c'est la faute à l'école primaire.

Le retour en arrière s'impose donc : « Redoubler le cours préparatoire, rétablir l'examen de passage en 6^e, concevoir de nouveaux programmes », sont les trois mesures proposées.

Les progrès accomplis par l'école ces trente dernières années sont pourtant significatifs, ils rendent d'autant plus insupportable que 15 % à 20 % d'élèves soient en difficulté à la fin de l'école primaire, que 20 % d'une classe d'âge sorte du collège sans qualification. La réduction des inégalités scolaires exige de définir les évolutions de l'école que nous souhaitons, de sortir de l'exercice solitaire de nos métiers, d'adapter nos pratiques pédagogiques à la singularité de chaque élève. C'est donc tout le contraire que le maître en blouse grise, avec sa règle et son bonnet d'âne qui nous permettra de relever le défi de l'accès de tous aux savoirs.

> CIRCULAIRE

Harcèlement moral au travail

La circulaire rappelle la définition du harcèlement et ses effets (dégradation des conditions de travail, altération de la santé physique ou mentale, conséquences sur l'avenir professionnel), comment il se caractérise (propos, écrits, agissements répétés sur une période assez longue) et se traduit (mise en cause de la victime) - à différencier des tensions ou reproches dans le cadre des relations professionnelles. Il peut émaner d'un supérieur, de subordonnés, de collègues.

En cas de harcèlement, l'agent doit saisir son supérieur, ou l'échelon hiérarchique supérieur selon les cas.



© NANA

L'agent a intérêt à consigner par écrit les faits, et peut se faire aider d'un représentant syndical dans toutes ses démarches. Outre la médiation, l'agent peut tenter des recours et saisir la Halde.

Le directeur des ressources humaines après dialogue et échanges avec les personnes concernées pourra conduire une enquête administrative.

La prévention est recommandée (modules de formation).

ÉLIZABETH LABAYE

B.O. du 1^{er} mars 2007 Circulaire n° 2007-047 du 27 février 2007.

> SITE

Faire vivre la laïcité

Associations d'éducation populaire, complémentaires du service public d'éducation, les *Ceméa*, les *Francas* et la *Ligue de l'enseignement* ont créé un site pour aider l'ensemble des éducateurs à mettre en œuvre, dans l'école comme dans la cité, une laïcité qui apprenne à vivre ensemble, dans le respect réciproque des personnes quelles que soient les convictions philosophiques, religieuses ou politiques de chacun. Conçu dans un esprit laïque, mettant à l'écart les préjugés, les idées toutes faites ou les stigmatisations, et évitant le « *prêt à penser* » ou l'affirmation de certitudes non fondées, ce site veut permettre aux éducateurs d'apporter des solutions appropriées, conformes aux valeurs républicaines, par une démarche individuelle, rationnelle et critique et par l'action collective. L'objectif est de répondre aux questions que se posent les éducateurs ; en brève rappellent brièvement les principes en jeu et en présentent sommairement le cadre juridique. Les réponses font état de positions exprimées sur la base d'approches philosophiques ou de mentalités différentes tout en précisant qu'au regard



des principes laïques, « *tout ne se vaut pas et tout n'est pas égal* ». Ce site veut mettre en évidence que la laïcité est une « *éthique du débat démocratique* ». <http://freeweb.1901.net/laicite-educateurs/>

ÉLIANE LANCETTE

Infirmières : Unité pour le LMD

22 organisations syndicales et associations, parmi lesquelles le Snics/FSU, représentant professionnels et étudiants infirmiers se sont réunies début Avril pour refuser le dispositif ministériel consistant à ne valider que quelques ECTS en lieu et place d'une licence, et exiger le niveau bac +3 à l'issue de la formation par l'acquisition d'une licence en soins infirmiers et l'intégration pleine et entière de la formation dans le cursus du LMD.

Le SNICS qui a adressé par ailleurs un télégramme revendicatif aux candidats, exige pour cette profession une reconnaissance sociale, professionnelle et salariale urgente qu'il s'agisse du secteur public, privé ou libéral Une nouvelle action est prévue le 24 mai.

> COLLOQUE

Élèves en situation de handicap

En 2006-2007, près de 160000 élèves en situation de handicap ont été accueillis dans les établissements scolaires, dont plus de 100000 dans le premier degré, soit une progression de 6 % par rapport à l'année dernière et de 20 % par rapport à 2004. Des chiffres qui justifient amplement que le SNUipp organise, le 20 mars dernier, un colloque consacré à cette question. C'est en effet cette année scolaire que les principales dispositions de la loi du 11 février 2005 sur le handicap se sont mises en place : inscription de tous les élèves dans leur école de référence, projet personnalisé de scolarisation, enseignants référents, maisons départementales des personnes handicapées...

Plus de 250 enseignants, venus de tous les départements, ont ainsi pu témoigner des conditions concrètes de la scolarisation des élèves handicapés dans les écoles, écouter et débattre avec les intervenants.

Jean-Marie Schléret, Président du *Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)* a révisé les enjeux de la loi du 11 février; une chercheuse, inspectrice de l'éducation nationale, un parent d'enfant handicapé et une enseignante travaillant dans une *MDPH* ont exposé leur expérience de terrain. Un éclairage particulier a été apporté par Michel Defrance, président de l'*AIRE**, sur la problématique des élèves présentant des troubles du comportement et sur les dispositifs permettant de les accompagner dans leurs parcours.

Enfin, Fernand Tournand, Président de l'*APAJH**, a présenté les cinq propositions du Collectif pour le droit à la scolarisation - dont fait partie la FSU - : information des familles, formation de tous les acteurs, recrutement des personnels pour l'accompagnement, développement du partenariat avec les structures spécialisées sont les



conditions indispensables pour une scolarisation réussie de tous les élèves en situation de handicap.

EMMANUEL GUICHARDAZ

* AIRE : Association des instituts de rééducation et de leurs réseaux.

APAJH : Association pour adultes et jeunes handicapés.

Voyage au pays des 15-18 ans



© YVES TRÉVIERS/NAJA

Loisirs, famille, école, engagement, revendications : photographie d'une tranche d'âge dont on parle peu.

Dossier réalisé par
Jean-Michel Drevon, Bruno Kozole,
Élizabeth Labaye, Éliane Lancette,
Claudie Martens.

Ils sont plus de trois millions en France. Ils veulent réussir et comptent pour cela beaucoup sur l'école et les diplômes. Ils sont très attachés à leur famille aux copains, privilégient les valeurs de la sphère privée et relationnelle à celle de la sphère sociale et de son fonctionnement. Réussir dans sa vie professionnelle, sa vie de famille compte davantage que le développement intellectuel par exemple dans leurs représentations. Ils ne sont pas pour autant individualistes : l'engagement les attire pour peu qu'il ne soit pas perçu par eux comme idéologique et ne risque pas de les enfermer dans des organisations dont ils ont tendance à se méfier a priori. Ils s'intéressent à l'actualité et manifestent des opinions tranchées. Soumis à une pression sans doute sans précédent sur l'importance de leur apparence, ils sont prêts bien plus que leurs aînés à modifier leur corps par le tatouage

ou le piercing voire bien au delà. Ils sont également bien plus soucieux de leur santé.

Le développement d'internet et du téléphone portable leur ont fait inventer une sociabilité avec un nouveau rapport au temps et une communication qui obéit à des pratiques et des codes différents. Nouveau rapport aussi aux médias, à la culture avec une plus grande diversité dans ce qui est lu, écouté, consommé.

Des généralités un peu faciles pourrait-on penser. Car bien sûr les jeunes n'échappent pas à la diversité, aux inégalités, liées au lieu de vie, à l'origine sociale, à l'environnement culturel comme le reste de la population avec en particulier dans cette tranche d'âge un clivage très fort lié au genre et à l'origine immigrée ou non des parents.

Mais le sentiment d'identité générationnelle est particulièrement marqué chez eux, ancré sur le partage d'expériences communes, bien sûr lié à la spécificité de cette période de l'adolescence.

Dans la période récente, des débats se sont amorcés sur la place que notre société doit faire à la jeunesse alors que l'allongement de la vie pose de nouvelles questions assez redoutables. Nous vous proposons dans ces pages, à partir du résultat de différentes enquêtes et études, une photographie de cette jeunesse.

Voyage au pays des 15-18 ans de ses loisirs, de son rapport à la famille, à l'école, à l'engagement, aux copains, de ses interrogations sur son avenir.



© NALJA

Loisirs : la musique en tête

La musique est la principale activité de loisirs des jeunes. La télé est en recul, et les jeunes continuent à lire davantage que leurs aînés.

Les idées reçues sur les pratiques culturelles et les loisirs des jeunes ne manquent pas : les jeunes fréquentent moins les musées, passent leur vie à bavarder devant leur ordinateur, ne lisent que des auteurs « faciles », se gavent de séries télévisées américaines telles *Friends*, de *Star Academy* et autres productions de télé-réalité, le walkman vissé sur les oreilles et la console à portée de main. Ce qu'ils aiment : le « look », les marques, les films américains... Bref la futilité même, ma brave dame ! Vision plutôt stéréotypée de la jeunesse... En fait, on tire des nombreuses études publiées un tout autre enseignement. C'est en fait la musique qui arrive en première position dans leurs loisirs : 86 % des 14/18 ans la classent en tête de leurs activités, devant le cinéma et les sorties en boîte de nuit (68 %), le sport (56 %) et la télévision (derrière à 48 %). 90 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans plébiscitent également la radio : ils l'écoutent quotidiennement, et c'est d'ailleurs une station jeune (NRJ) qui occupe, depuis novembre 2002, la très convoitée première place au classement général des radios, tous publics confondus. Les variétés internationales marchent fort, mais ce sont les chansons francophones qui restent majoritaires (60 %). Les jeunes regardent beaucoup la télévision, mais cependant moins que leurs aînés. Et s'ils choisissent majoritairement les séries et les émissions de télé-réalité, c'est

parce que ce sont des programmes qui « faisant parler », privilégient ainsi le lien social. Ils lisent moins qu'avant ? Mais les « 30 ans et plus » également ! Et les jeunes continuent de lire davantage que leurs aînés. 94 % des 18/25 ans répondent qu'ils aiment lire et 81 % sont persuadés que l'ordinateur ne remplacera jamais le livre... Contrairement aux idées reçues, la lecture continue d'occuper une place importante dans les loisirs de la jeunesse. C'est son usage qui a considérablement évolué : multiplication des supports (informatique et nouvelles technologies) et revendication de goûts que l'on n'assumait pas forcément auparavant, par exemple les bandes dessinées (notamment les mangas japonais) ou certains auteurs non reconnus par la culture légitime, tels Betty Mahmoody (*Jamais sans ma fille*), Mary Higgins Clark... Béatrice Toulon, rédactrice en chef du magazine *Phosphore* constate que les jeunes « ne lisent plus la même chose que leurs parents, et la nouveauté, c'est qu'ils n'ont pas peur de l'avouer. Ils ont leur culture qu'ils affichent sans complexes ! »

Les jeunes sont classées par les publicitaires dont ils sont une des proies favorites, par clans ou tribus en fonction de leur milieu social et de leurs pratiques culturelles. Les « lascar » (jeunes des banlieues) collectionneraient les baskets et préféreraient le rap à la littérature. À Paris, « jet-set-



© NALJA

Très famille

teurs » et « bourgeois-bohèmes » (gauchistes et consommateurs compulsifs) adoreraient le lèche-vitrines et fréquenteraient les boîtes de nuit branchées. Le « raveur » multiplierait les piercings, le « skateur » vénérerait les pantalons trop grands, le « campagnard » serait forcément désœuvré et l'« internaute » rivé à son écran et incapable de fréquenter les cafés, les musées... Là aussi, vision stéréotypée, rassurante d'une France qui compte 60 % de « 30 ans et plus » que la jeunesse effraye un peu. Mais les pratiques culturelles des jeunes sont beaucoup plus variées qu'on ne le croit. Le rap uniquement chez les « lascars » ? Non, le rap s'écoute partout, même dans les plus grandes écoles. Des étudiants peuvent apprécier des musiciens de rap puristes, regarder les émissions de télé-réalité telles « Pop Stars » et « Star Academy » et connaître l'intégralité du répertoire de la variété française. Les jeunes « bobos » peuvent allier études de littérature et séries télévisées du type Urgences. Autre figure emblématique l'internaute - « bébé du web » - dont l'ordinateur est loin de n'être qu'un récepteur à messages mais sert également de véhicule culturel... Le monde on-line (ce qu'il y a dans l'ordinateur) et le monde off-line (la vraie vie) peuvent être complémentaires... Enfin, les études sur le rapport des jeunes à la culture et aux loisirs, montrent les écarts qui se creusent au niveau des pratiques des loisirs culturels (musique, cinéma, théâtre, etc.). De nombreux jeunes au chômage, sans diplôme, touchant le RMI (390 euros par mois) ne peuvent s'offrir ni cinéma, ni exposition et ne disposent ni du téléphone portable ni de l'ordinateur non... Ces cas sont nombreux dans une France où le taux de pauvreté des moins de 30 ans a doublé ces dix dernières années.



© YVES TRÉVIERS/NAJA

Le célèbre « familles, je vous hais » d'André Gide, semble bien passé de mode. Les jeunes aiment la famille en général, et la leur en particulier et en redemandent.

La fondation Wyeth, qui a réuni deux forums « adolescence », avait chargé l'institut d'études IPSOS Santé de réaliser une enquête sur les principales attentes des adolescents, leurs craintes, leur perception d'eux-mêmes et du monde qui les entoure : A la question « qu'est ce qui compte pour vous ? » 90 % citent la famille loin devant les amis (78 %) et les amours (57 %). Et parmi les problèmes qu'ils redoutent pour l'avenir, la famille (avec la santé) est aussi au cœur de leurs préoccupations.

Dans l'immédiat, et la vie quotidienne, 80 % d'entre eux déclarent parler facilement avec leurs parents. Ils accordent une valeur importante à l'éducation que ceux-ci leur donnent et à leur avis, même si certains pensent que les parents « voudraient les garder toujours petits ! Mais lorsqu'ils se sentent sous pression (assez fréquemment, pour 42 %), ce sont d'abord les parents (puis les professeurs) qui en sont les principales sources. Les tensions se focaliseraient d'après les adolescents sur l'« obsession des notes », et la demande « qu'est ce que tu veux faire plus tard ». Nombre de repas sont notamment l'occasion d'un interrogatoire en règle assez mal vécu par les ados. Mais les sorties,

l'usage d'internet, ou les premières relations amoureuses peuvent être l'occasion de véritables conflits.

En même temps les ados estiment que l'attitude des parents est aussi liée à leur journée, bonne ou mauvaise, et perçoivent très vite s'il est possible ou non de parler... Et pour beaucoup, il y a l'idée « de ne pas en rajouter » si les problèmes s'accumulent par ailleurs, que ce soit par sollicitude ou par stratégie

En fait les qualités plébiscitées par les jeunes sont la bienveillance, l'autorité (à ne pas confondre avec autoritarisme) l'équité, ils veulent que leurs parents aient confiance en eux. Par contre ils vivent mal l'intrusion des adultes « dans leur espace » ils ne veulent pas de la transparence. Et, occupés à grandir, l'échange avec les parents n'est pas leur tasse de thé - d'où le découragement des parents devant leur ado devenu « muet » ou ne s'exprimant que par onomatopées.

Ce sont les jeunes les plus inquiets de leur avenir, en difficultés sociales ou/et relationnelle qui se sentent le plus sous pression et qui ont un dialogue difficile avec les parents. Certains, peu nombreux, n'accordent aucune importance à l'avenir et se refusent à faire des projets. Particulièrement angoissés, ils ont peu d'amis et aucun dialogue avec les parents.

Mais, majoritairement, pour eux, « tout baigne » !



© YVES TRÉVIERS/NAJA

Internet, bien sûr !

Internet est consommé par les jeunes majoritairement à domicile ou dans les salles de jeux en réseau, plus rarement à l'école. Chez les jeunes qui disposent d'un accès à domicile, la consommation est quotidienne (deux heures en moyenne pour les « accrocs »). Les connexions ont lieu majoritairement le soir. Les garçons sont les plus gros consommateurs. Ce sont les pratiques ludiques qui sont privilégiées et notamment le téléchargement, les jeux en ligne et les chats (surtout pour les filles). Les mails, le chat, les forums ou les messageries instantanées sont ainsi les principaux modes d'utilisation du Web des 12-20 ans. Le chat est la première activité en ligne qu'ils apprennent à maîtriser avant de découvrir les autres ressources du Web. Les sites les plus consultés sont ceux dont le contenu varie au quotidien (journaux en ligne, sites liés à l'actualité, etc.) et, enfin, les moteurs de recherche ou les portails de jeux. Internet a profondément changé le rapport des jeunes avec les autres médias. Certes la télévision reste un média de référence mais les jeunes (les garçons principalement)



© NAJA

n'hésitent plus à éteindre leur poste quand aucun programme ne les intéresse et à se rabattre sur le Web. Mais Internet ne remplace pas les autres

médias. Il s'additionne à eux, en créant de nouveaux besoins (chat, création de sites, recherche d'infos, etc.). Pour les jeunes, le Net permet de se forger une opinion personnelle. Internet est d'ores et déjà perçu comme un « méta-média », une fenêtre d'accès aux autres médias, à même d'en exploiter tous les potentiels, la souplesse en plus.

Source enquête « Universal McCann Connections ».

Téléphonie mobile : les jeunes et le téléchargement

Classe d'âge	Possession	Sonnerie	façade	logo	Répondeur
11-12 ans	25 %	ns	ns	ns	ns
13-14 ans	53 %	65 %	46 %	61 %	43 %
15-16 ans	77 %	69 %	44 %	59 %	38 %
17-19 ans	88 %	59 %	33 %	47 %	42 %
Ensemble 11-19 ans	64 %	64 %	40 %	54 %	40 %

ns: non significatif - Source: baromètre jeunes - 5^e vague - décembre 2002.

Les jeunes et Internet

Classe d'âge	se sont déjà connectés à Internet ¹	Internautes réguliers ²	Ont téléchargé de la musique	Ont téléchargé de la vidéo
11-12 ans	64 %	76 %	24 %	19 %
13-14 ans	81 %	84 %	35 %	28 %
15-16 ans	92 %	89 %	31 %	31 %
17-19 ans	96 %	84 %	45 %	34 %
Ensemble 11-19 ans	85 %	84 %	37 %	29 %

1. Base ensemble de l'échantillon.

2. Base 11-19 ans déjà connecté à Internet.

3. Base 11-19 ans internautes réguliers.

Source: baromètre jeunes - 5^e vague - décembre 2002.



Marcel Rufo : « Différents mais semblables »

Les adolescents d'aujourd'hui sont nés autour des années 1990. Leurs parents n'ont pas fait mai 1968 et leurs grands-parents n'ont pas connu la Seconde Guerre Mondiale. Ils sont nés au milieu des nouvelles technologies de communication. Pour autant sont-ils si différent de la génération précédente? « Oui et non », selon Marcel Rufo, professeur de pédopsychiatrie, directeur de la Maison de Solenn à Paris et co-auteur avec Marie Choquet, épidémiologiste et directeur de recherche à l'Inserm U 669, d'un nouveau livre consacré à l'évolution des adolescents.

Pourquoi avoir écrit ce livre sur l'évolution et la diversité de l'adolescence, à quatre mains?

Nous souhaitons croiser les données de deux disciplines fondamentales, celle de l'épidémiologie, qui apporte des informations générales, et celles de la pédopsychiatrie, qui étudie des cas cliniques. Il s'agissait de supprimer les préts à penser sur les adolescents par le biais d'études sérieuses.

Les adolescents d'aujourd'hui ont-ils changé par rapport à la génération précédente?

Oui et non. Oui, parce que les adolescents actuels vivent dans une société où des progrès ont été réalisés : ils ont des moyens de communication géniaux, tels qu'internet ou le téléphone portable, ils sont dans une atmosphère de famille plus démocratique qu'avant, ils ont des parents plus intéressés à eux et à leurs progrès plutôt qu'à l'obligation de devenir ce que leurs proches souhaitent. Et en même temps, ils ne sont pas très différents des générations précédentes : ils sont toujours corporatistes, notamment au niveau familial, idéalistes, passionnés, opposants, critiques... Pour eux, les amis comptent plus que tout, sortir le samedi soir aussi, puis ils s'habillent tous pareils. En ce sens, ils sont aussi « bêtes » que les générations précédentes!

Face aux chiffres alarmants du chômage, quels rapports entretiennent-ils avec les études et l'emploi?

Les parents d'aujourd'hui sont beaucoup plus soucieux que ceux d'hier : 85 % d'entre eux pensent que l'adolescence est un moment difficile, alors que 90% des adolescents estiment qu'ils vont très bien. Dans le fond, les parents s'inquiètent parce qu'ils souhaiteraient que leurs enfants réussissent alors que le contexte social est plus dur actuellement. Les parents opèrent une dichotomie entre l'emploi et la vie. En réaction à ce comportement, les adolescents pensent plus à la vie qu'à l'emploi.

Pourtant, si les jeunes font de plus en plus d'études, ils savent aussi qu'il y a moins de travail. La situation pourrait donc être au contraire, plus anxiogène, que pour la génération précédente, non?

Les adolescents actuels savent bien que les diplômés, qui restent malgré tout la protection sociale suprême, sont nécessaires mais pas suffisants. Ils ont une grande sagesse. Ils sont nés dans ce système et savent qu'ils vont devoir changer de travail au cours de leur vie.

La génération des 15-18 ans est née parmi les nouvelles technologies.

Est-ce que cette situation change leurs comportements par rapport aux générations précédentes?

Oui. J'ai un patient atteint de myopathie qui me racontait qu'il avait plein de fiancées sur internet, elles ne voyaient pas qu'il était sur un fauteuil. Ce qui montre que le virtuel relance beaucoup l'imaginaire. Si les parents craignent une

dépendance des adolescents par rapport à Internet, il faut savoir que cette forme de communication ne crée pas une pathologie, mais peut simplement révéler une fragilité.

Les adolescents d'aujourd'hui sont-ils plus engagés que ceux d'hier?

Tout à fait, les chiffres sont étonnants : 41% des filles souhaiteraient faire une mission dans un pays du tiers-monde et, ce qui d'autant plus surprenant c'est que 40% des garçons aussi.

Et concernant la violence et la consommation de drogues, leurs comportements ont-ils évolués?

Les adolescents actuels sont plus violents par rapport à eux-mêmes et aux autres. C'est leur point faible. Pour les drogues, la France se place, hélas, en tête de la consommation de haschich. Et les jeunes d'aujourd'hui sont poly-



Marcel Rufo et Marie Choquet viennent de publier « Regards croisés sur l'adolescence, son évolution, sa diversité », Editions Anne Carrière, Paris, 2007, 520 pages, 20 euros.

toxicomanes : ils prennent du haschich pour se calmer, des acides, des amphétamines pour danser, de l'alcool pour se désinhiber... Toutefois, 90% des toxicomanes guérissent spontanément à 30 ans.

Ils veulent s'engager

Les bénévoles associatifs seraient 13 à 20 millions en France soit un Français sur quatre au moins. Les jeunes sont au moins autant mobilisés que les adultes mais leur représentation de l'engagement qui leur est faite est aujourd'hui en contradiction avec les discours sur la citoyenneté.

Dans les faits, la participation des 15-18 à des actions collectives est réelle mais il s'agit souvent d'« engagements - prolongements » dans des associations de loisirs (sport, musique...) ou d'actions dans des associations de lycéens, ou d'engagements ponctuels fortement encouragés et encadrés par l'école, le milieu familial ou religieux. Les jeunes déjà engagés dans les actions caritatives le sont, généralement à l'initiative des parents, de l'école ou du catéchisme. Beaucoup sont désireux de s'investir dans ce domaine mais ils peinent à transformer leurs émotions en actions.



© YVES TRÉVIERS/NAJIA

Une vision idéalisée voire angélique de l'engagement

L'engagement dans le discours de la jeunesse est quelque chose de noble, de respectueux et donc de très valorisé, synonyme de choix aussi important qu'irréversible. S'engager, c'est donner de son temps et de sa personne ou de

son argent pour aider. L'engagement comme contribution à une action collective (engagements idéologiques, militants, voire politiques) est moins présent dans leurs représentations sans doute parce que ses effets immédiats sur les individus ne sont ni concrets, ni palpables. Ainsi sur les questions de racisme, de droits de l'homme, de libertés les jeunes se perçoivent davantage vigilants qu'impliqués.

Cette vision idéalisée de l'engagement ne facilite pas le passage à l'acte au contraire : la plupart des jeunes font part de leurs craintes quant à leurs capacités et compétences personnelles à apporter quelque chose à quelqu'un ou à une association. Ils pensent manquer de savoir. Ainsi, l'engagement n'apparaît pas comme un facteur d'apprentissage. Ils disent aussi la peur de ne pas être pris au sérieux et le manque d'informations qui freine leur volonté de s'engager.

	prêt	Pas prêt	Le fait déjà	Ne se prononce pas
Militer dans une association de solidarité ou humanitaire	42	48	4	6
Militer dans une association locale	34	52	5	9
Faire partie d'un conseil municipal de jeunes	31	60	1	8
Militer dans un parti politique	10	82	-	8

Une pratique administrative en contradiction avec le discours politique

L'engagement des jeunes est encouragé dans le discours politique, soutenu par des dispositifs comme le programme « envie d'agir » du ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative, le conseil national et les conseils départementaux de la jeunesse au sein desquels un jeune peut-être nommé à partir de 16 ans. Mais dans les associations, la pratique administrative cantonne les mineurs à

Des élèves heureux

Toutes les sources indiquent
ment est différente et la place

des fonctions limitées. Ainsi si le décret de 2002, relatif à l'agrément des associations de jeunesse ne comporte aucune mention relative à l'âge des membres, des électeurs et élus dans les instances dirigeantes, pour les associations sportives, les 16-18 ans peuvent être électeurs et éligibles au CA « sans pouvoir exercer les fonctions de président, trésorier ou secrétaire général ». Les moins de 16 ans peuvent détenir une licence sportive, et c'est « leurs parents qui les représentent pour participer à la désignation des dirigeants ». Ainsi le mineur est envisagé quasi unanimement sous l'angle de son incapacité et de sa nécessaire protection par les majeurs.

Soutenir les jeunes dans leurs engagements

Soutenir les jeunes dans leurs engagements nécessite au-delà des déclarations de considérer les mineurs comme des citoyens en devenir et de réfléchir à la place que la société entend leur faire. Des pistes sont à travailler en terme de droit d'association et de prise de responsabilité des mineurs. Cette réponse juridique pourrait être complétée par des accompagnements pédagogiques et éducatifs, comme par exemple la création « d'un brevet d'aptitude à la gestion associative ».

Une étude de la DARES de février 2007 révèle qu'en 2005, la moitié des jeunes de 15 à 29 ans sont actifs, 42 % d'entre eux étant en emploi et 9 % au chômage, selon les normes du Bureau International du Travail (BIT). L'autre moitié poursuit des études sans travailler. Si l'on resserre l'analyse sur les jeunes de 15 à 19 ans, ils étaient en 2005 environ 4 millions. 92,2 % étaient en scolarité initiale, ce qui n'exclut pas une « activité » puisque 12,2 % étaient considérés comme ayant un emploi (9 %) ou étant au chômage (3,2 %).

Publié dans « CITATO » de septembre 2006 un sondage sur les « 15-25 ans et l'école » avait décoiffé. En effet, a contrario de ce que certains peuvent penser ou généraliser, les jeunes affichaient une grande satisfaction par rapport à leur scolarité (voir tableau). Ils se sentent majoritairement en sécurité dans leurs établissements scolaires (89 %), même si on note des différences entre le Lycée général, le lycée professionnel où le collège, mais en oubliant pas que les plus de 15 ans au collège sont en « difficulté scolaire ». Surtout ils sont très satisfaits de l'enseignement qu'ils reçoivent : 86% sont tout à fait ou plutôt d'accord pour dire que les matières enseignées les intéressent et 79 % qu'ils ont une bonne image de leurs professeurs. Le plaisir d'aller en cours est largement majoritaire (76 % d'approbation contre 23 %). Les filles sont globalement plus motivées que les garçons. Surtout on note une sensible différence entre les années lycées et les post bacs plus intéressantes. De même, sans surprise les enfants de cadres et professions libérales sont mieux inté-

grés et ceux du « privé » sont plus satisfaits que ceux du « public ».

Le diplôme reste manifestement le sésame de l'avenir. Alors que le chômage des jeunes est réputé pour être injustement supérieur, 81 % font confiance au diplôme pour trouver du travail. Ceux de Lycées professionnels et ceux du « privé » étant les plus optimistes. Surtout ce sont les enfants d'ouvriers et de cadre qui mettent le plus d'espoir dans le diplôme alors que les enfants de profession intermédiaires ou employés sont moins confiants.

Au final ce sondage met en relief le fait que les 15 à 25 ans se sentent relativement bien dans leur établissement et manifestent une grande confiance envers l'institution scolaire.



© YVES TREVIER/SNAIA

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	S/T d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas d'accord du tout	S/T pas d'accord	(NSP)
Je me sens en sécurité dans mon établissement	55	34	89	7	3	10	1
Les matières enseignées m'intéressent	40	46	86	12	2	14	-
J'ai confiance dans les opportunités d'avenir que m'offre le diplôme que je prépare	39	42	81	15	4	19	-
J'ai une bonne image de mes professeurs	32	47	79	16	4	20	1
J'ai plaisir à aller en cours	30	46	76	18	5	23	1



CONSULTATION SUR L'ADHÉSION DE LA FSU À LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS

Le congrès de Marseille a décidé d'organiser une consultation de tous les syndiqués sur l'adhésion de la FSU à la CSI. C'est le CDFN des 19 et 20 mars qui en a fixé les modalités. Cette publication est destinée d'une part à informer chacun sur les données et les enjeux de la question et d'autre part à permettre à chacun des courants de pensée d'exprimer son point de vue. Un numéro de POUR INFO, disponible sur le site internet de la FSU, contiendra d'autres contributions.

Qu'est ce que la CSI?

Depuis plusieurs années le mouvement syndical confronté à la mondialisation libérale a été conduit à prendre de plus en plus de positions combatives au plan international et à se poser la question de son unité au plan international ; ce processus a avancé notamment à l'occasion des forums sociaux mondiaux.

Jusqu'à ces dernières années le syndicalisme au plan mondial avait été marqué par les divisions nées de la guerre froide avec l'existence et la confrontation de trois internationales : la CISL, la CMT, la FSM... La CSI est née en 2006 d'un rapprochement entre la CMT et la CSIL mais son originalité est également qu'ont participé à sa création des syndicats n'appartenant à aucune de ces deux organisations ; c'est le cas en France de la CGT, qui avait quitté la FSM en 1995. Elle regroupe 304 organisations affiliées dans 153 pays et territoires et un total de 168 millions de travailleurs affiliés. La CGT, la CFDT, FO et la CFTC en sont membres.

Ses statuts (à consulter sur le site de la FSU : www.fsu.fr) décrivent ses objectifs. Elle affirme notamment exister « pour unir et mobiliser les forces démocratiques et indépendantes du syndicalisme mondial... » Sa mission : « d'apporter une solidarité pratique à toutes les personnes qui en ont besoin et s'élever contre les stratégies globales du capital financier en leur opposant des stratégies globales du capital humain. »

Pourquoi la question d'une adhésion de la FSU à la CSI se pose-t-elle ?

Alors que l'extension du processus de mondialisation dans tous les domaines économiques, sociaux, culturels se poursuit et que ces processus pèsent de plus en plus sur la capacité de défendre nos revendications, par exemple en matière d'éducation, de services publics, de protection sociale, de droit du travail, la FSU a inscrit dans ses orientations la nécessité de travailler au niveau international, de construire des convergences avec les forces syndicales des autres pays, avec les différents mouvements sociaux, avec

tous ceux et celles qui résistent au libéralisme et qui agissent pour un autre monde. C'est le sens de sa participation aux forums sociaux mondiaux. Il s'agit aussi de construire des mobilisations syndicales sectorielles ou interprofessionnelles au niveau européen et international, d'autant que le syndicalisme au plan international a lui-même évolué et mieux pris en compte la nécessité de lutter de façon plus engagée contre les logiques libérales.

La FSU peut-elle adhérer à la CSI sans être une confédération ? Les statuts de la CSI répondent que « toute centrale syndicale nationale, démocratique, indépendante et représentative » peut en devenir membre : ils précisent par ailleurs que les « organisations membres conservent leur pleine autonomie à l'échelon national ». En revanche pour adhérer il faut être accepté par les instances délibératives de la CSI.

Les débats du congrès

Le congrès avait été saisi de cette question. Plusieurs positions ont été mises aux voix à différentes étapes. Une proposition d'adhésion immédiate a recueilli 56,40 % des voix alors que la majorité qualifiée est de 70 % ; une proposition de refus de toute adhésion à la CSI a été rejetée par plus de 80,7 % des voix ; une autre consistant à engager un processus d'adhésion puis consulter les syndiqués pour confirmer a recueilli 69,7 %. La discussion en séance a montré que ces résultats tenaient au sentiment qu'avaient un certain nombre de délégués que le débat n'avait pas suffisamment été mené (un amendement proposant un « mandat d'étude » a par exemple recueilli 41,7 %). C'est pourquoi le congrès a décidé par 88 % des voix d'une consultation des syndiqués permettant de poursuivre le débat sans attendre trois ans un prochain congrès.

*TEXTE ADOPTÉ PAR LE BDFN DU 2 AVRIL 2007
POUR : 31 — CONTRE : 3*

La FSU doit demander son adhésion à la CSI dès maintenant

Confronté à la mondialisation, dominée par le capitalisme financier, le mouvement syndical doit mieux articuler luttes nationales et internationales, pour construire des convergences par-delà les frontières, et travailler à un nouvel ordre économique mondial.

La FSU a développé une activité internationale à travers son implication dans les forums sociaux européens et mondiaux. Cet engagement doit être poursuivi.

Mais on ne peut en rester là. La FSU a besoin des confrontations, coopérations et actions avec la grande majorité des organisations syndicales des pays d'Europe et du Monde. Quand le global et le local sont tellement liés, l'action syndicale internationale est encore plus indispensable !

L'affiliation internationale est aussi un moyen de faire reconnaître la FSU au niveau international comme une centrale syndicale de la fonction publique engagée dans les luttes interprofessionnelles, et d'affirmer sa légitimité aux côtés des confédérations françaises au niveau français et international, quand se généralisent des réactions « unitaires » comme l'été dernier sur le Liban où la FSU n'avait pas été contactée.

La Confédération Syndicale Internationale est née de la volonté de créer une structure syndicale unitaire, après des décennies de division du mouvement syndical. Cette organisation nouvelle

accueille des syndicats qui étaient affiliés à la CISL ou à la CMT, mais aussi de nouveaux syndicats souvent en pointe du combat social comme la CTA en Argentine. Les principales confédérations françaises ont adhéré à la CSI.

L'objectif est de lutter contre un « ordre mondial » où les entreprises dictent leurs lois, et s'affranchissent des droits sociaux. Précarisation, croissance de l'économie informelle, flexibilité, délocalisations, chômage... ont affaibli le syndicalisme. À la nécessité de s'unir pour peser, doit s'ajouter la mise en œuvre de pratiques plus offensives. Ainsi, la CSI soutient la lutte de l'intersyndicale de Guinée, et a protesté contre l'interdiction de grève des fonctionnaires allemands. Ses statuts se veulent combatifs et réclament une « réforme fondamentale » de l'OMC et du FMI.

C'est pour contribuer à faire grandir un nouvel internationalisme de lutte et de propositions face aux nouvelles données de la mondialisation, en pesant contre la tendance au syndicalisme d'accompagnement, que la FSU doit s'inscrire dans cette dynamique.

La FSU doit demander son adhésion à la CSI dès maintenant, avant que la porte ne se referme pour longtemps, tout en maintenant des contacts avec le reste du mouvement syndical international pour œuvrer à son unification.

EE – école émancipée

Avec le mouvement altermondialiste, le syndicalisme international, contre la mondialisation libérale

La généralisation de la mondialisation, la puissance du capital financier et des multinationales, mettent en concurrence « libre et non faussée » les peuples, les systèmes sociaux et productifs. Cela aggrave les inégalités sociales, les exclusions, remet en cause les droits humains, détruit l'environnement et conduit encore souvent à la guerre.

À l'échelle mondiale, le syndicalisme, émietté, marqué par ses histoires nationales et internationales, a enregistré un retard considérable. L'émergence du mouvement alter mondialiste et des forums sociaux représente un espoir de construire « un autre monde ».

Les mobilisations tendent à dépasser le cadre des seuls états nationaux dans une nouvelle articulation entre luttes locales, nationales et internationales.

Le mouvement syndical y a un rôle primordial en organisant plus collectivement les millions de travailleurs en lutte en Europe comme dans le monde entier. Il peut apporter beaucoup au mouvement alter mondialiste en initiant des campagnes internationales pour la réduction du temps de travail, contre le travail des enfants, contre la famine, la dette et la guerre, en construisant des coordinations syndicales dans les multinationales, contre les licenciements et les délocalisations, pour la

création d'emplois, la défense et l'extension des services publics. La FSU mène déjà une activité internationale en convergences avec les forces syndicales des autres pays, avec les différents mouvements sociaux, avec tous ceux et celles qui résistent au libéralisme et qui luttent pour un autre monde.

À l'inverse d'un repli sur un syndicalisme national coupé des mouvements sociaux, il faut déployer notre activité internationale dans le mouvement alter mondialiste et dans les structures syndicales internationales pour y porter nos propositions et revendications.

C'est dans ce contexte que nous apprécions la création de la CSI. Elle s'inscrit dans un processus d'unification mondiale de forces syndicales très diverses qui n'est pas achevé. Parce que le niveau international sera de plus en plus incontournable pour résister au capitalisme mondialisé et construire les rapports de force nécessaires, la FSU doit s'y engager.

Renforcer les organisations porteuses d'alternatives au capitalisme dans la CSI est vital pour éviter que le seul syndicalisme qui s'impose à l'échelle internationale soit celui de l'accompagnement ou de l'accommodement, pour construire avec les salarié-e-s du monde entier le syndicalisme de transformation sociale dont nous avons

Emancipation

Tous ensemble, votons "NON" à l'adhésion de la FSU à la CSI!

Contribution commune de militant-e-s de différentes tendances de la FSU : Pour un Syndicalisme de Lutte, Ensemble, Émancipation... qui REFUSENT l'adhésion de la FSU à la CSI!

Au Congrès de Marseille, la direction de la FSU, a tenté d'imposer aux adhérents, sans délais et sans débat, l'adhésion à la CSI. La démocratie n'eût-elle pas pourtant voulu que fussent discutés les véritables enjeux d'un tel choix comme ses conséquences ? La CSI n'est pas un outil pour défendre les droits des salariés !

L'adhésion à la CSI ne répond en rien au type de syndicalisme dont nous avons besoin. Au-delà des mots, elle ne combat pas les politiques libérales : dans son **Programme**, rien sur le soutien aux luttes populaires contre les délocalisations ou les accords de libéralisation, sur la défense des services publics, les droits des salariés dans les pays pauvres.

Produit historique d'une idéologie de soumission à l'ordre établi - La CSI est un instrument de contrôle social et de cogestion de

la gouvernance mondiale des États riches. Elle ne combat ni ne rejette le capitalisme et sa logique de profit fondée sur la domination économique, technologique et militaire des puissances impérialistes sur les pays du Sud en voie de développement, laissant ces derniers seuls face au FMI et à la Banque mondiale. Dépourvue d'indépendance, elle renonce à défendre les salariés face aux enjeux politiques des États.

Ainsi la branche européenne de la CSI est-elle la Confédération Européenne des Syndicats (CES) qui a appelé à voter OUI au TCE, et F. Chérèque (CFDT) représente la France à la tête de la CSI!
Construire concrètement, au quotidien, la solidarité internationale!
 Nous avons besoin d'une action d'envergure internationale

pour bouleverser l'ordre établi des injustices. Internationalistes, nous sommes favorables à la création d'un vaste front regroupant les syndicats pratiquant déjà la solidarité internationale. C'est ainsi, sur le terrain et non sur le papier, que peuvent être combattues efficacement les multinationales et mis en difficulté les gouvernements qui détruisent les droits sociaux. Nous n'avons donc pas besoin d'une CSI inefficace et productrice d'illusions, mais d'une union internationaliste des syndicats, vraiment indépendante et solidaire des luttes!

POUR UN SYNDICALISME INTERNATIONAL AU SERVICE DES LUTTES, VOTONS NON À L'ADHÉSION DE LA FSU À LA CSI!

Des militant-e-s Émancipation, Ensemble, Pour un Syndicalisme de Lutte

PRSI – Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant

Alerte! Nos syndicats, nos revendications sont en danger! Non à l'adhésion à la CSI!

L'adhésion immédiate de la FSU à la CSI a été statutairement refusée par le congrès de Marseille. La direction de la FSU tente aujourd'hui de la faire avaliser par une consultation individuelle des syndiqués.

Fin mars, le congrès national du SNES a repoussé la proposition de son secrétariat de soutenir « la démarche d'adhésion de la FSU à la CSI ». Nous nous en félicitons.

Chacun comprend que l'enjeu est de taille.

En effet, la CSI est-elle une organisation syndicale?

Assumer « la tâche de lutter pour la gouvernance démocratique de l'économie globalisée », « œuvrer pour l'incorporation d'une clause des droits des travailleurs dans l'OMC (...), avoir un statut consultatif dans l'élaboration et l'application des accords », apporter « son soutien indéfectible aux principes et au rôle des Nations-Unies et à sa légitimité et son autorité unique »... n'est-ce pas se définir comme une organisation annexe de la mondialisation et de ses institutions : OMC, ONU, FMI, UE...?

Avec la CSI, les syndicats sont en danger!

La FSU ne vient-elle pas d'apporter son soutien à la pétition de la CES (branche Europe de la CSI), qui défend les directives européennes créant les PPP (partenariats public-privé) comme à l'INSEP ou pour un collègue du Loiret?

La CSI agirait pour le « **travail décent** », nous dit-on. Mais, qu'est-ce que ce « **travail décent** » prôné par l'ONU, l'OMC elles-mêmes : instaurer comme seules règles en matière de droit du travail, le refus du travail forcé et du travail des enfants ... Un professeur, recruté localement, polyvalent, sous contrat de droit privé, un EVS, c'est donc du « **travail décent** » ! Où est la défense de nos statuts ?

Le syndicat, c'est la défense des revendications :

le maintien de l'Éducation nationale, des diplômes nationaux, des statuts des différents corps de la fonction publique ; l'abrogation du décret De Robien démantelant les décrets de 50 ; le retrait du projet de décret EPEP ; le refus des fusions de corps, du démantèlement de l'administration centrale du MEN, des privatisations ; le retour à la retraite complète après 37,5 annuités ; l'augmentation des salaires...

Pour défendre nos revendications, pour préserver nos syndicats : NON à l'adhésion à la CSI!

Attention : malgré notre demande, les règles habituelles de la FSU (« majorité » à 70 % avec prise en compte des abstentions) ne s'appliquent pas. Donc, un seul vote possible : NON !

J. Lefebvre, H. Laulière, J-P. Crouzet, membres du BDFN

Jacklefebvre1@free.fr

FU – Front Unique

La FSU doit rejeter l'adhésion à la CSI

Durant le congrès de Marseille, la direction de la FSU, après le rejet par le congrès de l'adhésion immédiate, a réussi à faire adopter un mandat d'étude préparant l'adhésion à la CSI pour la fin de l'année scolaire. Cette question est présentée comme une opportunité à saisir au moment de la création d'une « nouvelle internationale ». La CSI n'est pas une nouvelle internationale, c'est la fusion entre la CISL et la CMT, la première liée aux USA durant la Guerre Froide, la seconde au Vatican. Roger Ferrari dans l'US 648 rappelle qu'elles avaient une « stratégie conciliante (...) face aux grandes institutions internationales [qui] a fait la preuve de son inefficacité ». En présentant les nouveaux statuts R. Ferrari ne peut parvenir à masquer la stratégie de la CSI qui est celle du lobbying auprès de ces institutions (FMI, OMC) qui organisent au compte des puissances impérialistes le pillage du monde.

Adhérer à la CSI, ce serait le signal adressé aux gouvernements bourgeois, de l'adoption ouverte du syndicalisme d'accompagnement, celui de la CFDT en France, et ce au moment où une nouvelle offensive réactionnaire se prépare après l'élection présidentielle.

De même l'adhésion à la CSI placerait la FSU comme une

confédération, ainsi que l'explique R. Ferrari : « C'est également un moyen d'affirmer la légitimité de la FSU en tant que centrale syndicale aux côtés des confédérations françaises aussi bien au niveau français qu'au niveau international. » (tribune US 649). C'est-à-dire ajouter à la division syndicale, contre l'objectif d'une réunification dans une confédération ouvrière unitaire et démocratique.

La FSU a vocation à prendre des positions internationalistes : cela commence par dénoncer la politique criminelle du gouvernement français en Afrique, exiger le retrait des troupes qui y interviennent régulièrement en soutien des régimes dictatoriaux. C'est aussi exiger le retrait des troupes françaises d'occupation du Liban s'intégrant au « troisième front de la guerre mondiale contre le terrorisme » de G. Bush. Mais l'adhésion à la CSI empêcherait de telles positions en les soumettant à ses vues réactionnaires, « établir un monde pacifique et sûr » où les « populations de tous les pays coexistent dans un climat de tolérance et de respect mutuel », à une position qui rend les populations responsables des agressions impérialistes qu'elles subissent.

Pour ces raisons, la FSU doit rejeter l'adhésion à la CSI. Front Unique appelle à voter contre l'adhésion à la CSI.

Règlement pour la consultation individuelle des syndiqués sur l'adhésion de la FSU à la Confédération syndicale internationale

Période de vote En application de la décision du congrès de Marseille de la FSU, une consultation individuelle des syndiqués est organisée sur l'adhésion de la FSU à la CSI. Le vote se déroulera entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juin 2007. Chaque syndicat national déterminera à l'intérieur de cette plage une période continue de vote qui ne pourra être inférieure à 15 jours.

Le dépouillement national dans un syndicat national ne pourra intervenir avant le 1^{er} juin 2007. Les résultats seront transmis par chaque syndicat national à la fédération au plus tard le mercredi 20 juin.

Électeurs

La liste des électeurs est établie sous la responsabilité de chaque syndicat national. Sont électeurs, les syndiqués à jour de leur cotisation à l'ouverture du scrutin (2 mai 2007). Chaque syndicat national devra à cette date communiquer à la fédération le nombre d'électeurs inscrits.

Bulletin de vote

Le bulletin de vote que chaque syndicat mettra à la disposition de ses adhérents comportera les éléments suivants :

« Êtes-vous favorable à l'adhésion de la FSU à la confédération syndicale internationale ? »

OUI

NON

ABSTENTION

Information des adhérents

Un matériel fédéral sera adressé à chaque adhérent avec la revue « POUR » début mai. Il comportera notamment une présentation des enjeux ainsi que des contributions des tendances repré-

sentées au CDFN qui le souhaitent. Chaque contribution ne devra pas excéder 2 500 signes espaces compris et devra parvenir à la FSU au plus tard le mardi 3 avril avant midi. Une maquette de ce document fédéral sera transmise à chaque syndicat national le 6 avril au plus tard, afin de permettre à ceux qui le souhaitent de l'intégrer à leurs propres publications. Un « Pour Info » spécial sera édité fin avril – début mai. Il contiendra les contributions des SN, SD, tendances ainsi que des contributions individuelles. Pour être publiée, toute contribution devra être déposée au plus tard le lundi 16 avril et ne pas excéder 2 500 signes espaces compris ; en cas contraire il sera demandé à son auteur de la réduire. Est retenu le principe d'ouvrir un forum sur le site Internet de la FSU ; le CDFN mandate le secrétariat fédéral pour en examiner la faisabilité et en suivre la réalisation. Les SD et SN sont invités à organiser partout où cela sera possible des débats, rencontres avec les syndiqués afin de permettre les échanges les plus larges et la participation des adhérents à cette consultation.

Résultats

Les résultats de cette consultation individuelle des adhérents seront proclamés lors du CDFN des 20 et 21 juin. Pour la détermination de la majorité qualifiée (majorité absolue), seront pris en compte les votes « oui » et les votes « non ». Le CDFN de juin prendra la décision d'adhésion éventuelle à la CSI en respectant le résultat du vote des syndiqués.

Tout litige relatif à l'application de ce règlement électoral sera porté devant le bureau délibératif fédéral national.

1^{re} exposition du MuCEM

L'exposition *Trésors du quotidien? Europe et Méditerranée* ne préfigurent pas seulement l'ouverture du futur Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) qui ouvrira en 2008 à Marseille. Elle ouvre aussi l'accès au Fort Saint-Jean, célèbre bâtiment de



© ANNE MAIGRET / MuCEM

© YVES TRÉVIERS / NAJIA

la ville jusque-là fermé au public. C'est symboliquement un espace dédié à Georges Henri Rivière, fondateur du MNATP*, le premier aménagé, qui reçoit la toute première exposition du futur MuCEM, héritier à la fois du musée des Arts et Traditions Populaires et de la section Europe du musée de l'Homme, dont les collections complètent celles du récent Quai Branly à Paris. C'est donc dans un bâtiment du Fort Saint-Jean que le visiteur découvre les 325 objets choisis parmi ceux de la collection. Chefs-d'œuvre d'art populaire ou simples objets usuels, témoins d'une croyance, ils ouvrent le regard vers l'ailleurs, vers l'autre. Ils interrogent sur leurs sens, séduisent par leur beauté ou leur astuce. Leur valeur en tant que trésors tient du témoignage de la vie qu'ils transportent avec eux. À côté des objets exposés, une exposition cette fois virtuelle est accessible sur internet. « Mon trésor » est un espace où les jeunes ont exprimé ce qui leur tient à cœur en matière d'ethnologie. Enfin, un atelier d'ethnologue et un dispositif multimédia mettent en scène l'histoire du travail du scientifique et son actualité.

Du 31 mars au 24 septembre
Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée
Fort Saint-Jean - Marseille Vieux Port
Tél. : 04 96 13 80 90

*Musée National des Arts et Traditions Populaires

7^e Festival européen du nu

Hommage à Jean-Loup Sieff dont l'œuvre photographique évoque la libération des corps et de la mode des pages de papier glacé des magazines parisiens et américains dans les années 60 et 70.

L'exposition « Nus ou presque... » propose en 50 photographies grand format le regard sensuel et amoureux que l'artiste a définitivement posé sur le corps des femmes.

Du 5 au 13 mai
Chapelle Sainte-Anne d'Arles
Tél. : 04 90 96 82 93



© JEAN-LOUP SIEFF

Philippe de Champaigne et le xx^e siècle

Au sein du musée de région qui abrite le plus grand choix de peintures hollandaises et flamandes du XV^e au XVII^e siècle, l'exposition consacrée à Philippe de Champaigne a des airs familiers. Portraits et scènes religieuses racontent son parcours professionnel qui le conduit à Marie de Médicis, à Richelieu et son itinéraire spirituel qui l'amène à rencontrer Port-Royal et le Jansénisme. Si on sait peu de ses origines et de sa vie, son œuvre austère et spirituelle révèle une vraie réflexion sur l'art, une

esthétique intelligente avec une utilisation du bleu comme couleur absolue. L'œuvre de Champaigne a inspiré



©

nombre d'artistes contemporains. Les œuvres d'Yves Klein, d'Anish Kapoor, de Kassia Knap sont exposées aussi comme pour en témoigner et ou le révéler.

Ph. de Champaigne, entre politique et dévotion
Jusqu'au 15 août
Palais des Beaux-Arts de Lille
Tél. : 03 20 06 78 00

La nuit des musées

Passer une nuit au musée, ce sera possible le samedi 19 mai dans de très nombreux musées de toute l'Europe (42 pays). Ce soir-là on pourra entrer gratuitement dans 1200 musées en France.

www.nuitdesmusees.culture.fr

Un musée d'histoire naturelle rouverte intact

Installé depuis le XIX^e siècle dans un ancien couvent, le musée d'histoire naturelle de Rouen a vécu jusqu'en 1996 sans que le souffle de la modernité ne l'atteigne. Après 10 ans d'une fermeture exigée par la sécurité, seuls des travaux de première

nécessité ont été entrepris. Hormis l'accueil et la création d'une salle aux trésors, les 800 000 pièces sont toujours dans leur jus. L'effet Branly a entraîné la rénovation de musées (Paris, La Rochelle, Toulouse...), mais pas à Rouen.

Muséum de Rouen
Tél. : 02 35 71 41 50

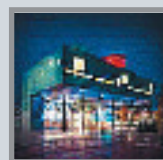
L'architecture s'expose

La Cité de l'architecture et du patrimoine ne sera inaugurée le 17 septembre prochain. D'ici là, trois expositions occupent l'espace.

Avant-Après, architectures au fil du temps montre l'architecture à travers 150 films courts projetés sur écrans géants. La plupart sont récents et français, il s'agit donc de voir comme au cinéma l'architecture contemporaine.

Pas de commentaires : un terrain, un chantier, une architecture nouvelle. Une autre exposition est consacrée à Christian de Potzamparc, itinéraire d'un architecte français. Et jusqu'au 27 mai, l'exposition Génération European qui retrace les temps forts de 20 ans du concours d'architecture European d'où ont émergé de jeunes talents.

Cité de l'architecture et du patrimoine
1, place du Trocadéro et du 11 novembre
www.citechallot.fr



©

Émergence d'un Quai à Angers

À Angers, la culture investit enfin les berges de son fleuve, la Maine, en érigeant le volume d'un nouveau théâtre baptisé Le Quai. Sur la rive opposée, et en vis-à-vis de la nouvelle architecture, dominant les tours du château du roi René. Désormais, huit siècles réunissent les deux rives de la ville, les XIII^e et XXI^e siècles.

Depuis le 6^e étage du bâtiment Le Quai, une vue imprenable offre en soi un nouveau spectacle pour les Angevins. C'est l'étage occupé par un restaurant panoramique et sa terrasse. Mais l'essentiel est à l'intérieur, car la dimension des salles de spectacle devrait présager une programmation ambitieuse. L'activité théâtrale y prendra confortablement ses quartiers avec deux salles équipées l'une de 975 places, l'autre de 400. Dans la première, la fosse d'orchestre pourra accueillir 80 musiciens. Sur 16 000 m², Le Quai devient le siège des arts vivants, avec Christoher Crimes aux commandes. Il réunit désormais les deux structures existantes, habituées depuis longtemps aux collaborations artistiques. Le Nouveau Théâtre d'Angers (NTA) a à sa tête Claude Yersin depuis 1986. Le Centre national de la danse contemporaine (CNDC), premier du genre créé en France en 1978 et dirigé les trois premières années par Alwin Nikolais, a depuis accueilli tous les grands noms de la danse contemporaine. C'est Emmanuelle Huynh qui en assure la direction depuis 2004.



Bâtiment construit selon les normes HQE (Haute Qualité Environnementale), Le Quai ouvre de nouvelles perspectives à l'autre rive de La Maine, le quartier populaire de la Doutre.

Dans le port de Saint-Nazaire

Réputée pour ses chantiers navals, la ville de Saint-Nazaire surprend en entrant de plain-pied dans la création contemporaine avec *Le Life*, Lieu international des formes émergentes. Le choix du lieu est lui aussi surprenant. Au cœur de son port que la ville cherche à valoriser après des années d'abandon, le nouvel espace municipal a été ouvert dans l'alvéole 14 de l'ancienne base des sous-marins construite par l'armée allemande entre 1941 et 1943. Gigantesque bunker, vaste hangar tout en longueur, sa conception originelle ne présageait en rien qu'il deviendrait un lieu festif : quatre scènes, des grands écrans de projection, un podium pour défilés... Place est ainsi faite à l'innovation artistique. C'est d'abord la jeune scène locale qui est visée dans ce projet, c'est là qu'elle pourra y trouver son public. Puis des échanges sont programmés avec les haut-lieux de la création contemporaine en Europe. Pour la fête inaugurale du 13 avril dernier, les artistes européens, américains, japonais se sont exprimés à travers musiques actuelles, danse contemporaine et performances.

faire vivre ces espaces qui veulent servir une ambition culturelle populaire.

JACQUES MUCCHIELLI

Griffe du XXI^e siècle

Tel un objet posé sur la terre, l'architecture du Quai, ne cherche pas à se fondre avec son décor naturel. Bien au contraire, dans cette ville où l'harmonie des toits d'ardoise et des façades de tuffeau est rarement interrompue, cette griffe architecturale en impose. Si les matériaux choisis pour les façades sont d'une grande sobriété, la neutralité du volume est par excellence la marque du contemporain. À l'intérieur, les espaces sont répartis



© YVES TRÉVIERS / NAJA

"Fenêtres sur" du 25 mai au 28 juin

La journée du 25 mai et d'autres qui suivront jusqu'à l'inauguration officielle devrait donner un avant-goût de ce que sera Le Quai. Angevins et artistes pourront apprivoiser le bâtiment avant son fonctionnement officiel avec un programme très riche qui verra se produire danseurs, comédiens, musiciens, artistes de cirque et dans lequel deux journées consacrées à une réflexion sur le développement durable réuniront artistes et experts.

Le programme offre ainsi l'occasion de se réunir et de faire la fête au bord du fleuve. www.lequai-angers.eu

La danse contemporaine

La danse est contemporaine dans la forme et dans le fond. Par-delà la gestuelle, les questions de société émergent : le sida au festival de Montpellier, le Centre Chorégraphique de Maguy Marin dans la banlieue de Lyon, la danse en prison, en sont autant d'exemples.

La danse contemporaine, dans sa création comme autour d'elle, vit de plain-pied avec son époque et donc est confrontée aux grandes questions sociales.



© CCN - RILLEUX

« Je ne sais pas comment le dire, mais il me semble que la réalité n'est pas la même ici qu'à Lyon » dit Maguy Marin, directrice du CNC de Rilleux-la-Pape.

La première qui vient à l'esprit, c'est le sida. Il faut dire qu'il a touché de plein fouet le monde de la danse. Pour la danse contemporaine, il y a désormais avant les années 80 et

après le sida. C'est une réalité qui s'observe de deux manières : d'une part par les disparitions d'artistes talentueux, souvent jeunes, qu'engendra l'épidémie, d'autre part par un ton nouveau de la création chorégraphique.

Le Festival International Montpellier Danse, première manifestation en France, rend cette année un hommage artistique à une figure emblématique, Dominique Bagouet, et prendra le thème du sida lors d'une journée, le 25 juin, consacrée à « ce que le sida a fait à la danse, ce que la danse a fait du sida ».

Autre question, l'accès de populations défavorisées à l'art. C'est l'idée que défend la chorégraphe Maguy Marin qui a imposé la construction du Centre national chorégraphique, dont elle a la direction, au sein d'un quartier dit difficile dans la ville de Rilleux-la-Pape. Il eut été plus aisé d'emménager dans le centre-ville lyonnais où habite le public privilégié de la danse contemporaine plutôt qu'en périphérie. Mais l'artiste a tenu bon, obtenu gain de cause, et poursuit son travail de sensibilisation des publics.

Aujourd'hui, elle affiche fièrement les manifestations programmées à 15 heures qui permettent aux gens du quartier, aux enfants, de se familiariser avec la création contemporaine, à travers des répétitions pour voir, des rencontres pour parler, des journées portes ouvertes pour montrer. Car il ne faut pas oublier que pour la majorité des Français, pénétrer dans une salle de spectacle, dans une galerie d'art est du domaine de l'impossible.

L'art vers le public

Pour danseurs et chorégraphes, l'enjeu de l'évolution de la danse contemporaine peut passer par une démarche singulière : c'est l'artiste qui doit aller vers le public qui ne viendra jamais à lui. Soit pour des raisons physiques, c'est le cas des prisonniers, soit pour des raisons d'éducation, c'est le cas des familles en difficulté. C'est un acte courageux, militant pour un artiste que de se confronter à une population rejetée. La précarité ne fait pas partie des grands débats culturels de notre société. Lorsque le sujet est abordé, on parle de la réduire par des solutions pratiques mais trop peu par des solutions culturelles. Or il est frappant que les plus miséreux qui dormaient dans la rue dans les années 60, aidés par l'abbé Pierre, se souviennent aujourd'hui avec fierté et bonheur que le prêtre leur distribuait des places de cinéma et de théâtre. L'artiste se détermine alors comme un acteur social.

Des compagnies motivées

C'est le cas de la *Compagnie du petit côté* qui se produit en milieu carcéral et pour les personnes en situation de précarité. L'association *Danse à tous les étages*, créée à Rennes en 2004 et à Brest en 2005, s'adresse, elle, aux femmes en recherche d'emploi en leur proposant une formation dirigée par un chorégraphe et un comédien ayant pour objectif une création donnée en public. La technique artistique contribue à revaloriser, redonner confiance en soi et en son corps tan-

Danse avec les arts

La danse contemporaine semble privilégier le dialogue avec les autres arts, l'ouverture à d'autres univers.

Si la musique a depuis toujours accompagné la danse, aujourd'hui les deux arts s'associent, créent ensemble un nouveau matériau sans que l'une des expressions prenne le pas sur l'autre. Et pas seulement la musique. La chanson, la vidéo, le théâtre, la littérature, les arts plastiques, rencontrent la danse pour des créations conjointes. Les générations et leurs références se mélangent ainsi, permettant aux divers publics de se réunir.



C'est ce que revendique parmi d'autres le festival *100 Dessus-Dessous* dont c'était la 7^e édition en avril dernier. Cette manifestation est ouverte aux artistes de la génération Europe qui travaillent indifféremment dans les villes du vieux continent, mêlant les genres : danse, théâtre et performance.

comme art social



Photo de répétition de la pièce « Le sacré », dernière création du groupe Grenade créée par Josette Baïz avec des jeunes gens d'Aix et de Marseille.

© LÉO BALLANI/NAJA

dis que la démarche de création aboutie va redonner le sens d'une compétence, d'une contribution. Par-delà le spectacle divertissant qu'offre la danse, sa démarche esthétique semble donner la priorité à l'abolition des clivages et des frontières qu'ils soient culturels, artistiques, sociaux.

Telle la démarche de la chorégraphe Josette Baïz. En 1989, après qu'elle a obtenu le grand prix de Bagnolet, le ministère de la culture lui propose une année de résidence dans une école des quartiers nord de Marseille. Cette expérience bouleverse le sens de son travail et elle crée en 1992 le groupe Grenade qui réunit de jeunes danseurs d'origines et de cultures différentes pour des travaux d'ateliers mais aussi la production de spectacles. De ce groupe est née la compagnie Grenade qui a désormais participé à des spectacles de grande ampleur comme Générations de Claude Gallotta.

Dans cette phase cahotique que traverse notre monde, la danse contemporaine se positionne ainsi comme un art de notre conscience collective, nous touchant, nous peinant, dont la beauté et la vitalité corporelle peuvent redonner espoir.

PAULINE RIVAUD

3 questions à Laurence Pagès, du collège à la prison

Quel est votre parcours ?

Après des études à Sciences-po, je ne voulais pas avoir une carrière de danseur et être coupée du monde. Je pense qu'il y a une démarche à faire pour que la danse aille vers l'autre. Actuellement, je travaille avec des collégiennes, il s'agit d'une démarche volontaire et les filles sont plus demandeuses. Je préfère toutefois travailler avec des garçons qui sont moins à la recherche d'un format. Avec eux, il n'y a pas de travail de déconstruction à opérer, plus d'audace et de naturel. J'ai travaillé aussi avec le milieu carcéral, dans des maisons d'arrêt auprès de mineurs. Certains ateliers de quatre mois ont permis un travail intense allant jusqu'à une création. En prison, on subit une amputation des sens. La

danse permet de restaurer les sens, de retrouver un toucher, un contact, une attention, une douceur. On est sur le fil, tout peut bien sûr dérapier.

Quel est le poids du social par rapport à l'artistique ?

Le contexte dans lequel sont les jeunes détenus est vide de sens, génère l'ennui. Du coup, ils sont plus réceptifs. On peut faire passer certaines choses sans renier sa démarche artistique. À ce niveau, l'intervention en milieu scolaire est moins intéressante.

Avez-vous des retours du public ?

Mes expériences sont plutôt intimes. Il n'est pas évident d'avoir des retours. Une impro réussie, une présence juste, sont autant de retours



Laurence Pagès a créé en 2001 la Compagnie du petit côté. Diplômée de Sciences-po, elle intervient à Paris VIII.

de collégiennes sorties de la seule représentation.

En prison, ce n'est tant en terme de danse ni en terme de résultat que ça se joue. Respirer, se trouver dans une période de bien-être, cela ouvre les vannes, fait circuler la parole, fait sortir la souffrance. Je me souviens d'un duo très physique, très éprouvant avec deux jeunes détenus. Ils étaient fatigués, je les ai massés comme on le fait habituellement. L'un d'entre eux avait le corps couvert de traces de mutilations. Le fait que je le masse a entraîné qu'il me parle de ses gestes d'automutilation, de sa souffrance.

Ousmane Sow, Artiste Sénégalais, son exposition sur le Pont des Arts, à Paris, en 1999 a été vue par des centaines de milliers de personnes. Ses œuvres les plus récentes sont exposées au 84, rue des entrepreneurs à Paris (15^e).

Comment vous est venue la sculpture ?

Tout a commencé quand j'étais petit, mon instituteur nous laissait beaucoup de liberté. Moi je faisais des petites figurines en terre. Ma première exposition fut dans la salle de classe : les figurines étaient exposées sur l'armoire. Plus tard j'ai fait des études de Kinésithérapie, en France. J'ai exercé pendant des années à Montreuil. Mais durant ce temps, je n'ai jamais cessé de sculpter.

Mais vous avez exposé très tard votre travail ?

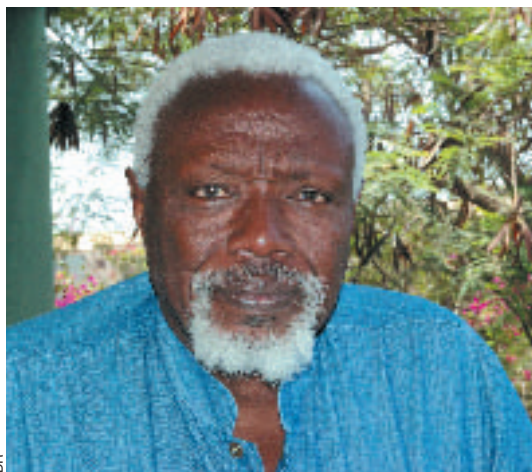
Oui, la première fois, c'était dans une station d'essence, ici, à Dakar, pour le bicentenaire de la Révolution française. Puis au centre culturel français. Ensuite, des amis m'ont invité à exposer mes œuvres à Bordeaux. C'est là que ça a démarré en Europe.. Déjà, c'était les grandes sculptures. De 1985 à Little Big Horn, en 99 ça toujours été des grandes sculptures. C'est venu naturellement. À Orsay, quand j'avais voulu voir les figurines de Dauterive, il avait fallu que j'attende que les premiers rangs de visiteurs soient passés. Moi je voulais faire des sculptures que l'on voit de partout.

Vos sujets ont toujours eu trait à la souffrance humaine...

La première série des Noubas était une protestation contre l'extermination des Noubas de Ko. Les Masaïs, eux subissaient une extermination passive, l'alcoolisme, l'exode vers les villes... ensuite j'ai fait les Peuls et enfin Little Big Horn. Il y a eu les Zoulou entre les deux. Avec Little Big Horn, je voulais rendre hommage aux indiens. C'était une passerelle avec un peuple qui avait les mêmes mœurs que nous. Ils avaient leurs chamanes, leurs sorciers.. Et je voulais aussi sortir de l'Afrique.

Ousmane Sow

“L'art parle à tout le monde”



DR

Mais très vite on a perçu l'universalité de votre œuvre, bien avant Little Big Horn ?

L'art parle à tout le monde. Lorsque je suis allé au Japon, on me disait : « vous verrez ils ne manifestent pas leurs sentiments... ! » C'est faux ce sont aussi des gens chaleureux quand l'art parle. Je ne doutais pas que ce travail pouvait partir ailleurs, il n'y avait pas de raison que cela ne touche que les Africains. Si vous vous comportez comme le commun des mortels, ce que vous faites a des chances de plaire au grand nombre. Quand on n'y met pas son cœur cela se ressent. J'ai voulu que, de l'enfant au vieillard, tout le monde puisse comprendre. Que l'on n'ait pas besoin d'expliquer. Je n'ai rien fait d'autre que traduire ce que je ressens de la vie.

Un auteur a parlé de votre atelier comme d'un charnier, d'un champ de bataille. Votre travail est-il une bataille ?

Toujours ! Ce n'est pas un accouchement sans douleur. Parce

qu'on a des doutes, quand on fait des sculptures immenses comme celles là, qui « se parlent ». On se demande si le dialogue va s'établir. Et on ne peut le voir qu'à la fin, lorsqu'on les réunit. C'est une anxiété et c'est quelque chose de bénéfique. Ce serait malhonnête que de dire que l'on ne tient pas compte des autres.

Vous êtes tenaillé par le devenir du monde ! Qu'est-ce qui vous révolte ?

Le chef d'État le plus pauvre d'Afrique est plus riche que Jacques Chirac et Georges Bush. C'est anormal. Satisfaire un besoin cela peut se comprendre, mais dix fois, vingt fois, quel sens cela a-t-il ? Il y a un côté enfantin... Et tout le monde sait ce qui se passe. Je ne sais pas qui sera élu en France, mais la première des choses, devrait être de cesser cette France-Afrique.. Ces gens qui ont intérêt à ce que l'Afrique demeure ainsi. Ils fréquentent les couloirs du Palais. Et puis ce goût du luxe, du pouvoir, des honneurs, on ne peut pas courir après ça et s'occuper de son pays. Ce n'est pas possible.

Sur quoi travaillez-vous aujourd'hui ?

En ce moment je prends une sorte d'année sabbatique. Mais je ne peux pas rester sans rien faire. Je continue à faire des personnages, mais ils ne font que 70 cm.

Reviendrez-vous à vos grandes sculptures ?

Je ne sais pas. C'est ça qui est merveilleux dans l'histoire, je ne planifie pas les choses. Je fais quand j'ai envie de faire.

PROPOS RECUEILLIS PAR BRUNO KOZOLE

**EST-CE QUE VOUS
ME TROUVERIEZ AUSSI DRÔLE
SI J'ÉTAIS SÉROPOSITIVE ?**

C'EST LE SIDA QU'IL FAUT EXCLURE, PAS LES SÉROPOSITIFS.



www.aides.org

on imagine

les enfants plonger dans leurs rêves

Partout en France, Microsoft met en place des programmes pour favoriser l'accès aux nouvelles technologies dans les écoles. Ils facilitent l'équipement en logiciels et offrent aux enseignants un soutien dans leur usage des technologies, permettant à des milliers d'enfants de développer leur passion. Découvrez-en plus sur www.microsoft.com/france/onimagine

